

COMPTES PUBLICS

2019-2020



COMPTES PUBLICS
DU
GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

L'HONORABLE GEORGE HICKES
Ministre des Finances

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

**L'HONORABLE REBEKAH WILLIAMS
COMMISSAIRE ADJOINT DU NUNAVUT**

J'ai l'honneur de présenter les comptes publics du Nunavut pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Je demande que ces comptes soient déposés devant l'Assemblée législative conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.T.N.-O. 1988, ch. F-4, art. 74 telle que modifiée et reproduite pour le Nunavut, et la Loi sur le Nunavut, L.C. 1993, ch. 28, art. 44.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. Hickes', written in a cursive style.

L'honorable George Hickes
Ministre des Finances

Gouvernement du Nunavut
Iqaluit, Nunavut

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

**Comptes Publics du
Gouvernement du Nunavut
31 mars 2020**

Table des matières	Page
INTRODUCTION	1
<u>PARTIE I - DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</u>	3
Rapport sommaire	5
Revenus et dépenses	7
Résumé des principaux risques et incertitudes majeures	10
Indicateurs de l'état des finances	11
<u>PARTIE II - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</u>	15
Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	17
Rapport de l'auditeur Indépendant	19
État consolidé de la situation financière	23
État consolidé des résultats et des actifs nets	24
État consolidé de la variation des actifs financiers nets	25
État consolidé des flux de trésorerie	26
Notes afférentes aux états financiers consolidés	27
Annexe A - Annexe consolidée des revenus par source	47
Annexe B - Annexe consolidée des immobilisations corporelles	48
Annexe C - Annexe consolidée des informations sectorielles	49
<u>PARTIE III - ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS (non vérifiés)</u>	51
État non consolidé de la situation financière	53
État non consolidé des résultats et des actifs nets	54
État non consolidé de la variation des actifs financiers nets	55
État non consolidé des flux de trésorerie	56
Notes afférentes aux états financiers non consolidés	57
Annexe A - Annexe non consolidée des revenus par source	70
Annexe B - Annexe non consolidée des dépenses	71
Annexe B.1 - Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts	72
Annexe B.2 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers	76
Annexe B.3 - Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables	77
Annexe C - Annexe non consolidée des immobilisations corporelles	78
<u>Annexes supplémentaires aux états financiers non consolidées (non vérifiées)</u>	
Annexe 1 - Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs	79
Annexe 2 - Annexe non consolidée des mandats spéciaux	80
Annexe 3 - Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$	81
Annexe 4 - Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants	82
Annexe 5 - Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation	83

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Introduction au Comptes Publics du Nunavut

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

Ces états financiers consolidés, présentés dans le cadre de la publication des comptes publics, sont préparés conformément aux exigences en matière d'information financière énoncées dans la Loi sur le Nunavut et la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent des renseignements sommaires et permettent au gouvernement du Nunavut (le gouvernement) de démontrer sa responsabilité à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable. Le gouvernement a une Assemblée Législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, à l'exception de ceux qui sont expressément autorisés par la loi.

Ces états financiers consolidés sont préparés par le département des finances conformément aux Normes comptables pour le secteur public canadien (NCSP) tel que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada (CCSP). Veuillez consulter les notes aux états financiers consolidés pour obtenir des détails sur les politiques comptables significatives qui ont été adoptées par le Gouvernement.

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut comprend tous les ministères, agences, sociétés, organisations et fonds, qui sont contrôlés par le Gouvernement. Aux fins de l'information financière, le contrôle est défini comme le pouvoir de régir les politiques financières et opérationnelles d'une organisation dont les avantages des activités de l'organisation sont attendus ou, le risque de perte est assumé par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent aux définitions de la Loi sur la gestion financière pour les ministères, les fonds renouvelables, les sociétés territoriales ou d'autres organismes publics sont incluses dans l'entité comptable pour ces états financiers consolidés, à l'exception de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Toutes les entités incluses dans l'entité comptable, à l'exception de la Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées ligne par ligne. Les transactions et les soldes significatifs entre les entités entièrement consolidées sont éliminés. La Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat d'affaires gouvernemental sur une base d'équité modifiée.

Les Normes comptables pour le secteur public canadien exigent qu'un gouvernement présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) pour la période avec ceux prévus à l'origine. Le budget annuel du gouvernement présenté à l'Assemblée Législative n'est pas préparé sur une base consolidée. Par conséquent, les chiffres budgétaires inclus dans ces états financiers consolidés sont fondés sur les totaux sommaires fournis aux pages x à xiii du Budget Principal 2019-2020 et sur les budgets annuels approuvés pour les entités consolidées, ajustés pour éliminer les revenus et les dépenses interentités budgétés ainsi que les différences significatives de politiques comptables.

Le département des finances publie les comptes publics, ainsi que le budget principal et le Budget des Immobilisations, pour cette année et ceux des années précédentes, en format PDF aux adresses suivantes :

<http://www.gov.nu.ca/fr/finance/information/comptes-publics>

<http://www.gov.nu.ca/fr/finances/information/documents-budgetaires-par-annee>

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

PARTIE I
DISCUSSION ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

Rapport sommaire

Cette Discussion et analyse des états financiers (FSDA) a été préparée par le gouvernement du Nunavut (le GN) pour fournir des renseignements supplémentaires sur sa situation financière, l'évolution de sa situation financière et ses résultats. L'analyse des états financiers doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés du GN pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020. Les points saillants des résultats financiers se trouvent ci-dessous.

Points saillants des résultats financiers

<u>État consolidé de la situation financière</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Total des actifs financiers	1 417 138	1 295 250
Moins : Total des passifs	1 168 340	1 055 868
Actifs financiers nets	248 798	239 382
Immobilisations corporelles	2 586 215	2 513 892
Autres actifs non financiers	49 794	49 956
Total des actifs non financiers	2 636 009	2 563 848
Actif net	2 884 807	2 803 230

<u>État consolidé des résultats et de l'actif net</u>	<u>Budget 2020</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus provenant du gouvernement du Canada	1 973 600	1 978 952	1 941 635
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	458 700	481 451	485 087
Total des revenus	2 432 300	2 460 403	2 426 722
Moins : Total des dépenses	2 427 500	2 378 826	2 331 798
Excédent pour l'exercice	4 800	81 577	94 924

<u>État consolidé de l'évolution de l'actif net</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Actifs financiers nets en début d'exercice	239 382	251 415
Excédent pour l'exercice	81 577	94 924
Variation des immobilisations corporelles	(72 323)	(104 369)
Variation des autres actifs non financiers	162	(2 588)
Total de l'augmentation (diminution) de l'actif financier net	9 416	(12 033)
Actif financier net à la fin de l'exercice	248 798	239 382

Le gouvernement du Nunavut continue à maintenir une situation solide en termes de ses actifs financiers. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020, le GN a connu une croissance de sa position en termes d'actif net de 9,4 millions de dollars, et il a déclaré un excédent de 81,6 millions de dollars. L'excédent a été supérieur de 76,8 millions de dollars à l'excédent budgétaire prévu de 4,8 millions de dollars pour l'exercice considéré. L'augmentation des revenus a représenté 28,1 millions de dollars de l'excédent accru, tandis que la diminution des dépenses ministérielles a contribué à l'excédent à hauteur de 48,7 millions de dollars.

Cette augmentation des revenus nets pour l'exercice par rapport aux prévisions budgétaires est due à l'augmentation des revenus du GN, qui représentent 22,8 millions de dollars sur les 28,1 millions de dollars d'augmentation par rapport au budget. La baisse des dépenses consacrées aux secteurs des services communautaires et gouvernementaux (30,2 millions de dollars), des finances (18,4 millions de dollars), de l'éducation (24,3 millions de dollars) et du développement économique et des transports (12 millions de dollars) a été la cause principale de la baisse des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires. Ces montants ont été compensés par des dépenses supplémentaires de 37,2 millions de dollars pour la santé et de 8 millions de dollars pour la justice.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Les revenus nets de l'année ont augmenté de 33,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont augmenté de 37,3 millions de dollars, tandis que les revenus du GN ont diminué de 3,6 millions de dollars par rapport à 2019. La variation des revenus provenant du gouvernement du Canada a consisté en une augmentation des revenus dans le cadre de la formule de financement des territoires de 62,9 millions de dollars (4 %) par rapport à l'exercice précédent, compensée par une diminution des autres transferts du gouvernement du Canada de 25,6 millions de dollars (6,8 %).

Les dépenses totales ont augmenté de 47 millions de dollars en 2020 par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 40,3 millions de dollars sont attribuables à l'augmentation des dépenses dans trois ministères. Les dépenses ont augmenté de 26,4 millions de dollars pour le ministère de la Santé, de 7,7 millions de dollars pour le ministère des Services à la famille et de 6,2 millions de dollars pour le ministère de la Justice. L'augmentation des dépenses de santé est due à l'augmentation des coûts liés aux soins aux patients et aux coûts de fonctionnement, tandis que l'augmentation des dépenses consacrées au ministère des Services à la famille est due à l'amélioration et au lancement de programmes et d'initiatives. L'augmentation des coûts des services de police a été la principale cause de l'augmentation des dépenses consacrées au ministère de la Justice.

Le GN est confronté à de nombreux défis comme l'évolution des prix des matières premières, la pandémie mondiale, le vieillissement de la population et le vieillissement des immobilisations corporelles. Le GN continue de prendre des mesures pour relever ces défis, notamment en s'efforçant d'élargir son assiette fiscale, en apportant un soutien aux habitants et aux entreprises, et en investissant dans les immobilisations corporelles. Au cours de l'année 2020, le GDN a investi 207,5 millions de dollars dans l'acquisition d'immobilisations corporelles.

En novembre 2019, un logiciel malveillant a affecté le système informatique du gouvernement. Aucune donnée n'a été perdue et le système a été rétabli depuis l'incident.

Bien que la pandémie mondiale ait eu des répercussions négatives sur les prix des produits de base et sur l'économie mondiale, celles-ci ont été moins importantes sur les revenus du GN en raison du pourcentage important de revenus provenant du gouvernement du Canada. Le Conference Board du Canada s'attend à ce que l'économie du Nunavut connaisse une croissance de 6,4 % en 2020 et de 13,2 % en 2021. Le taux de chômage devrait grimper et passer à 18,9 % en 2020 en raison des effets de la pandémie et de l'achèvement des grands projets de construction sur les sites miniers Meliadine et Amaruq de la société Agnico Eagle. Puis, en 2021, le taux de chômage devrait tomber à 15 % grâce au rétablissement partiel du marché du travail. La population du Nunavut devrait continuer à croître, ce qui fera augmenter la demande de programmes et de services, entraînant ainsi une pression croissante et continue sur les dépenses consacrées aux programmes. Le GN a pris des mesures et continuera à en prendre pour atténuer les effets de la pandémie sur ses habitants et ses entreprises.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

Revenus et dépenses – Écarts

Analyse de l'écart des revenus	2020	2020	2019	Comparaison entre le budget réel et les prévisions budgétaires		Comparaison entre le budget réel de cet exercice et celui de l'exercice précédent	
	Prévisions budgétaires	Budget réel	Budget réel	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
Formule de financement des territoires	1 641 700	1 641 713	1 578 812	13	0.0%	62 901	4.0%
Autres transferts du Gouvernement du Canada	331 900	337 239	362 823	5 339	1.6%	(25 584)	-7.1%
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	458 700	481 451	485 087	22 751	5.0%	(3 636)	-0.7%
Total des revenus	2 432 300	2 460 403	2 426 722	28 103		33 681	

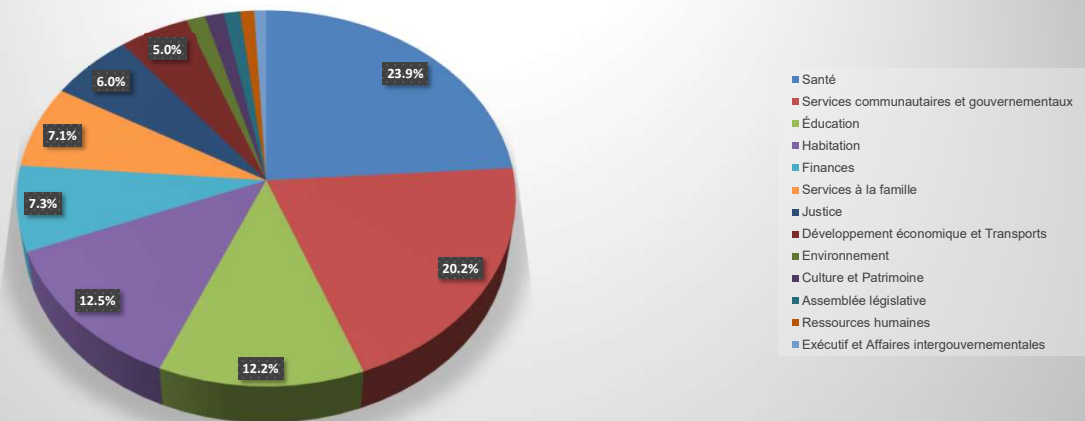
Comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget réel

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les revenus réels ont dépassé de 28,1 millions de dollars les prévisions budgétaires pour les revenus. L'augmentation des revenus du GDN a représenté 22,8 millions de dollars sur les 28,1 millions de dollars d'écart. Les augmentations de la taxe sur les carburants (8,6 millions de dollars) et des autres revenus (13,2 millions de dollars) ont représenté la majorité de l'augmentation des revenus réels du GN par rapport aux prévisions budgétaires.

Comparaison entre le budget réel de cet exercice et celui de l'exercice précédent

Les revenus nets de l'année ont augmenté de 33,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont augmenté de 37,3 millions de dollars, tandis que les revenus du GN ont diminué de 3,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'augmentation des revenus provenant du gouvernement du Canada résulte d'une augmentation des revenus dans le cadre de la formule de financement des territoires de 62,9 millions de dollars (4 %) par rapport à l'exercice précédent, qui a été contrée par une diminution des autres transferts du gouvernement du Canada de 25,6 millions de dollars (7,1 %). Les transferts de la SCHL pour les réparations, l'entretien et les autres coûts ont représenté 15,2 millions de dollars de la diminution de 25,6 millions de dollars. Les revenus du GN ont diminué de 3,6 millions de dollars en raison d'une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés qui a respectivement représenté 6,4 millions de dollars et de 4,4 millions de dollars, ainsi que d'une diminution des recouvrements de 3,1 millions de dollars. Ces baisses ont été compensées par une augmentation des taxes sur les carburants (5,6 millions de dollars), des cotisations sociales (2,9 millions de dollars) et des contrats de vente d'électricité de la SEQ (3 millions de dollars).

Dépenses par fonction



Analyse de l'écart des dépenses	2020	2020	Pourcentage du total	2019	Comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget réel		Comparaison entre le budget réel de cet exercice et celui de l'exercice précédent	
	Prévisions budgétaires	Budget réel	pour 2020	Budget réel	Écart en \$	Écart en %	Écart en \$	Écart en %
Santé	532 400	569 594	23.9%	543 183	37 194	6.5%	26 411	4.6%
Services communautaires et gouvernementaux	511 900	481 628	20.2%	479 399	(30 272)	-6.3%	2 229	0.5%
Éducation	314 800	290 479	12.2%	291 049	(24 321)	-8.4%	(570)	-0.2%
Habitation	299 800	298 372	12.5%	291 080	(1 428)	-0.5%	7 292	2.4%
Finances	192 600	174 220	7.3%	191 793	(18 380)	-10.5%	(17 573)	-10.1%
Services à la famille	164 900	169 470	7.1%	161 728	4 570	2.7%	7 742	4.6%
Justice	133 600	141 563	6.0%	135 316	7 963	5.6%	6 247	4.4%
Développement économique et Transports	129 800	117 832	5.0%	121 359	(11 968)	-10.2%	(3 527)	-3.0%
Environnement	31 700	32 119	1.4%	34 232	419	1.3%	(2 113)	-6.6%
Culture et Patrimoine	34 700	31 889	1.3%	33 083	(2 811)	-8.8%	(1 194)	-3.7%
Assemblée législative	28 100	27 666	1.2%	23 720	(434)	-1.6%	3 946	14.3%
Ressources humaines	26 700	23 654	1.0%	-	(3 046)	-12.9%	23 654	100.0%
Exécutif et Affaires intergouvernementales	26 500	20 340	0.9%	25 856	(6 160)	-30.3%	(5 516)	-27.1%
Total des dépenses	2 427 500	2 378 826	100%	2 331 798	(48 674)	-2.01%	47 028	2.02%

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
 Discussion et analyse des états financiers
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
 (en milliers de dollars)

Comparaison entre les prévisions budgétaires et le budget réel

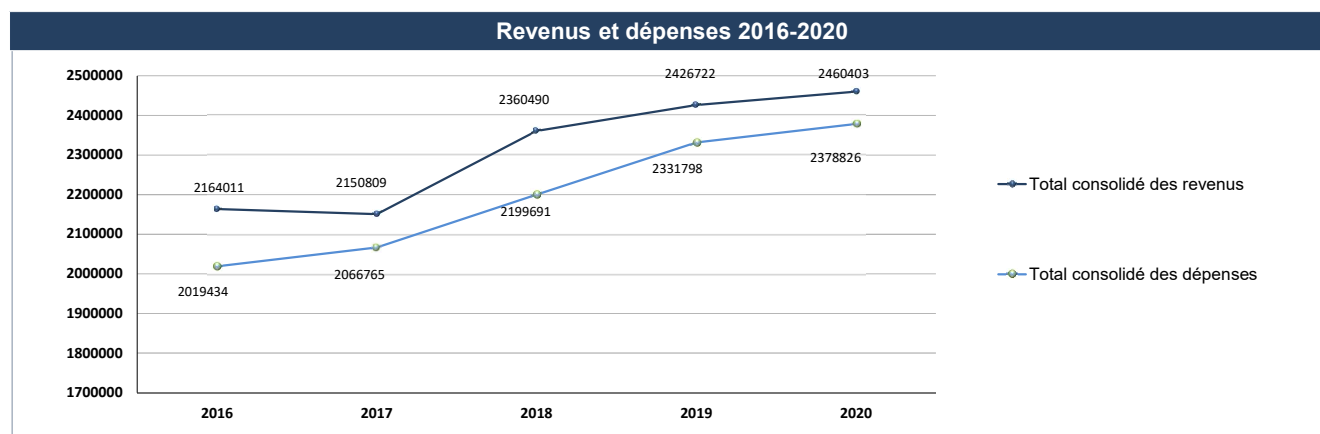
Les dépenses totales ont été inférieures de 48,7 millions de dollars aux prévisions budgétaires. La réduction des dépenses dans les secteurs des services communautaires et gouvernementaux (30,3 millions de dollars), des finances (18,4 millions de dollars), de l'éducation (24,3 millions de dollars) et du développement économique et des transports (12 millions de dollars) a été la principale cause de la diminution des dépenses. Ces montants ont été compensés par des dépenses supplémentaires de 37,2 millions de dollars pour la santé et de 8 millions de dollars pour la justice. Les coûts de rémunération dans le secteur de la santé ont représenté 13,3 millions de dollars d'augmentation des coûts, tandis que les autres coûts de santé ont dépassé les prévisions budgétaires de 34 millions de dollars en raison de l'augmentation des coûts des soins aux patients et des autres coûts de fonctionnement. La consolidation des ajustements budgétaires de la Société d'énergie Qulliq et l'inclusion du montant du budget de financement supplémentaire de 30 millions de dollars expliquent l'écart favorable entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles dans le domaine des finances.

Comparaison entre le budget réel de cet exercice et celui de l'exercice précédent

Les dépenses totales ont augmenté de 47 millions de dollars en 2020 par rapport à l'exercice précédent. La santé est responsable de 26,4 millions de dollars de cette augmentation. Il y a également eu une augmentation de 7,7 millions de dollars dans les services à la famille et de 6,2 millions de dollars dans la justice. L'augmentation totale des dépenses dans ces trois ministères a représenté 40,3 millions de dollars sur un total de 47 millions de dollars. L'augmentation des dépenses dans le domaine de la santé a été attribuée à l'augmentation des coûts liés aux voyages pour soins médicaux, aux évacuations médicales, à la modernisation des soins de santé, aux coûts des cliniques, aux soins aux patients n'appartenant pas à la collectivité et à leurs coûts hospitaliers, aux contrats des médecins. Les services à la famille ont vu leurs coûts augmenter en raison de l'augmentation du financement de l'aide sociale ainsi que du financement du lancement et de l'amélioration d'initiatives pour les victimes de violence familiale et les personnes en situation d'itinérance. L'augmentation des coûts des services de police a contribué à l'augmentation des dépenses consacrée à la justice.

Revenus et dépenses – Tendances

Le graphique suivant illustre le total des revenus et dépenses consolidées du GDN pour les cinq dernières années.



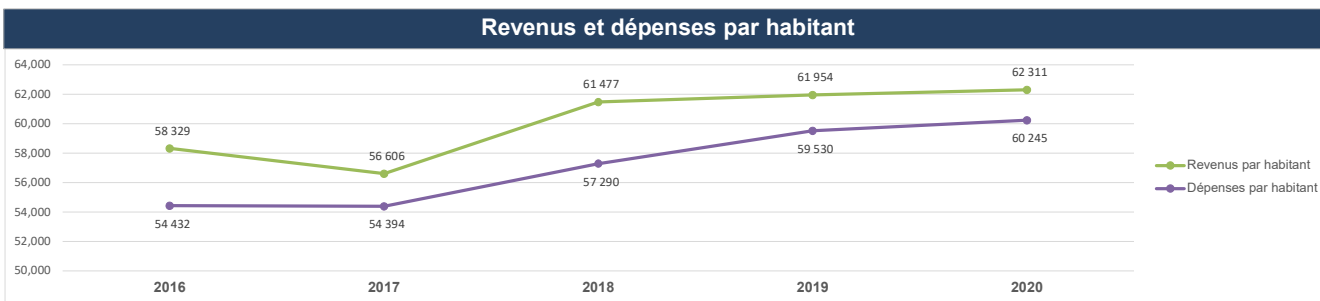
Résultats des activités

	2016	2017	2018	2019	2020
Revenus	2 164 011	2 150 809	2 360 490	2 426 722	2 460 403
Dépenses	2 019 434	2 066 765	2 199 691	2 331 798	2 378 826
Excédent pour l'exercice	144 577	84 044	160 799	94 924	81 577

Moyenne sur 5 ans

	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne sur 5 ans
Croissance annuelle des revenus	2,6%	-0,6%	9,7%	2,8%	1,4%	3,2%
Croissance annuelle des dépenses	4,7%	2,3%	6,4%	6,0%	2,0%	4,3%

Le GN poursuit sa tendance à afficher des excédents annuels. La croissance annuelle des revenus a été en moyenne de 3,2 % au cours des cinq dernières années, tandis que l'augmentation des dépenses a été en moyenne de 4,3 %. Le GN est confronté au vieillissement de la population du Nunavut, ce qui continuera d'exercer une pression à la hausse sur les dépenses et constituera un défi dans les exercices à venir.



GOVERNEMENT DU NUNAVUT COMPTES PUBLICS

Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

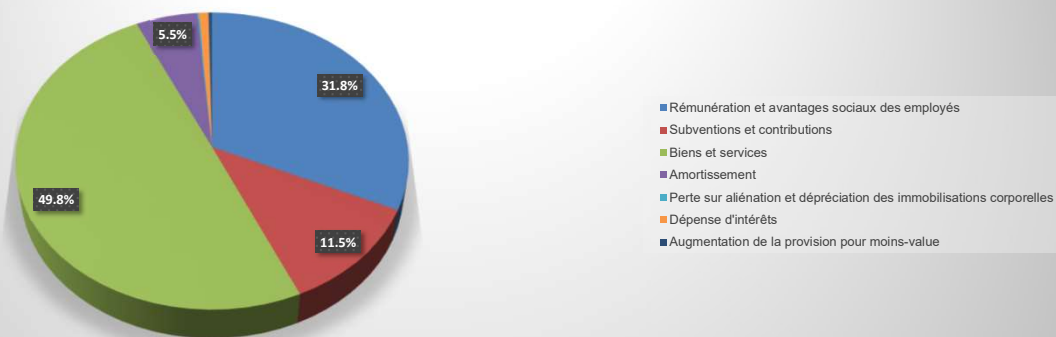
Revenus et dépenses par habitant						Moyenne sur 5
	2016	2017	2018	2019	2020	ans
Population	37 100	37 996	38 396	39 170	39 486	
Revenus par habitant	58 329	56 606	61 477	61 954	62 311	
Dépenses par habitant	54 432	54 394	57 290	59 530	60 245	
Croissance démographique	1.4%	2.4%	1.1%	2.0%	0.8%	1.5%
Croissance des revenus par habitant	1.2%	-3.0%	8.6%	0.8%	0.6%	1.6%
Croissance des dépenses par habitant	3.3%	-0.1%	5.3%	3.9%	1.2%	2.7%

Les revenus et dépenses ont, en moyenne, augmenté plus vite que la population au cours des cinq dernières années. L'augmentation annuelle moyenne des revenus et des dépenses a été respectivement de 3,2 % et 4,3 % au cours des cinq dernières années. La population a augmenté en moyenne de 1,5 % au cours des cinq dernières années, tandis que les revenus et les dépenses par habitant ont augmenté en moyenne de 1,6 % et 2,7 % respectivement. Le GN continue de dépenser chaque année davantage, au total et par habitant, pour ses programmes et services.

Dépenses par type

Les dépenses consacrées à la rémunération et aux avantages sociaux ainsi qu'aux biens et services représentent environ 81,6 % des dépenses du GN. La majeure partie de l'augmentation annuelle des dépenses du GN est également attribuée à ces comptes, et cette tendance devrait se poursuivre.

Répartition par type de dépense 2020



Dépenses par type						Pourcentage
	2016	2017	2018	2019	2020	du total pour 2020
Rémunération et avantages sociaux des employés	619 135	649 904	694 359	724 258	755 759	31.8%
Subventions et contributions	185 740	200 619	196 339	270 184	273 826	11.5%
Biens et services	1 057 850	1 080 640	1 121 455	1 171 479	1 185 721	49.8%
Amortissement	115 474	109 163	152 687	136 228	131 653	5.5%
Perte sur aliénation et dépréciation des immobilisations corporelles	24 933	9 087	8 870	1 220	3 572	0.2%
Dépense d'intérêts	9 353	8 777	11 664	21 134	20 883	0.9%
Augmentation de la provision pour moins-value	6 949	8 575	14 317	7 295	7 412	0.3%
	2 019 434	2 066 765	2 199 691	2 331 798	2 378 826	100%

Les deux principales catégories de dépenses en pourcentage des dépenses totales

	2016	2017	2018	2019	2020
	83.0%	83.7%	82.5%	81.3%	81.6%

Résumé des principaux risques et incertitudes majeures

Le gouvernement du Nunavut est exposé à des risques et des incertitudes qui peuvent affecter sa situation financière, les changements dans sa situation financière et ses activités à l'avenir. Le GN est responsable de l'établissement et de l'application des politiques et procédures en matière de gestion des risques afin de gérer les principaux risques et les incertitudes majeures. Il doit rendre des comptes sur les résultats obtenus. Les risques et incertitudes qui suivent sont jugés notables :

- » Forte dépendance à l'égard du financement du gouvernement du Canada.
- » Conséquences de la pandémie mondiale sur l'économie, l'accès aux ressources et la population, avec l'incertitude qui en résulte pour la mesure et l'évaluation de son actif et passif financier.
- » Effets inconnus du changement climatique (par exemple, dommages aux infrastructures, mise en valeur des ressources naturelles, pénuries d'eau, etc.).
- » Détérioration et remplacement en temps utile d'infrastructures importantes comme les routes, les aéroports, les centrales électriques, les réseaux hydrauliques et les installations de stockage du pétrole.
- » Volatilité des investissements de portefeuille et de la dette à long terme, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les risques du marché.
- » Exposition au risque de crédit.
- » Répercussion due à la future norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.
- » Passifs liés aux sites contaminés et utilisation d'estimations pour déterminer les coûts d'assainissement potentiels.

Le gouvernement du Nunavut surveille et gère activement les risques et incertitudes afin de prendre des décisions en connaissance de cause, d'utiliser efficacement les ressources disponibles et d'améliorer la planification stratégique et la planification d'urgence. Le GN adapte ses politiques et procédures en matière de gestion du risque pour tenir compte de la portée, de l'importance et de la nature de l'exposition aux risques. Le GN surveille actuellement ces risques et incertitudes et, dans la mesure du possible, élabore et met en œuvre des plans visant à atténuer l'exposition à ces risques et/ou à leurs répercussions.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

Indicateurs de l'état des finances

L'évolution de la situation financière d'un gouvernement et de ses résultats des activités est importante pour l'évaluation de la performance financière au cours de l'exercice considéré, mais ce n'est pas la seule mesure de la situation financière et de la performance globale d'un gouvernement. La viabilité, la flexibilité et la vulnérabilité sont également des indicateurs importants de la santé financière et de son évolution. Bien que ces mesures soient importantes, elles doivent être examinées à la lumière des nombreux risques et nombreuses expositions sur lesquels un gouvernement n'a aucun contrôle. Il s'agit notamment de l'évolution de la situation économique et financière mondiale, des changements dans les programmes de transferts du gouvernement fédéral et des urgences telles que les catastrophes naturelles et les pandémies.

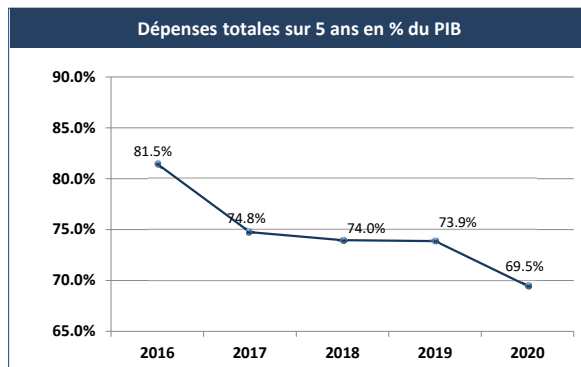
Bien que de nombreux indicateurs existent, les sections suivantes traitent des mesures les plus pertinentes au nom d'une plus grande transparence et pour donner une meilleure idée de la situation financière du GN.

Viabilité

La viabilité indique la capacité d'un gouvernement à maintenir ses services existants et à remplir ses obligations financières sans devoir augmenter ses revenus ou sa dette. Ces indicateurs donnent un aperçu de la viabilité des pratiques gouvernementales en matière de génération de revenus et d'engagement de dépenses, ainsi que des répercussions potentielles des niveaux d'endettement sur les programmes et services.

- **Total des dépenses en pourcentage du PIB.** Cet indicateur compare le taux de croissance des dépenses du GN par rapport au taux de croissance de l'économie (PIB) dans laquelle il opère. Le ratio du GN pour 2020 est de 69,5 %, ce qui signifie que les dépenses du GN en 2020 étaient inférieures au PIB réel pour l'exercice. Le ratio a diminué de manière significative depuis 2016 en raison de la croissance de l'économie, principalement due à la mise en valeur des ressources. Cette baisse au cours des cinq dernières années indique que l'économie croît plus rapidement que les dépenses du GN. La croissance de l'économie donne au GN l'occasion d'augmenter ses revenus et donc de réduire sa dépendance à l'égard des transferts du gouvernement fédéral.

31 mars	Augmentation des dépenses	Total des dépenses	PIB réel du Nunavut	Total Dépenses par rapport au PIB
2016	4.7%	2 019 434	2 479 200	81.5%
2017	2.3%	2 066 765	2 764 500	74.8%
2018	6.4%	2 199 691	2 974 100	74.0%
2019	6.0%	2 331 798	3 156 400	73.9%
2020	2.0%	2 378 826	3 425 000	69.5%
Variation (\$), d'une année à l'autre		47 028	268 600	
Variation (%), d'une année à l'autre		2.0%	8.5%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans		359 392	945 800	
Variation (%), tendance sur 5 ans		17.8%	38.1%	



Source : Statistique Canada. Système de comptabilité nationale. Tableau 36-10-0402-01. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »
 Le produit intérieur brut prévu pour 2020 était basé sur les projections du Conference Board du Canada.

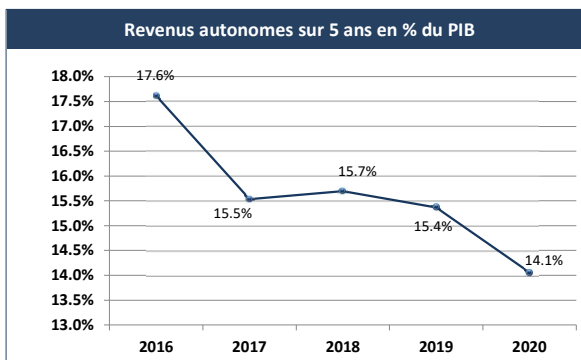
Le Conference Board du Canada (CBC) s'attend à ce que l'économie du Nunavut poursuive sa croissance, même si la pandémie actuelle aura des effets négatifs. La croissance prévue pour 2020 est de 6,4 %, et de 13,2 % pour 2021. Le Conference Board du Canada s'attend à ce que les effets de la pandémie sur le secteur minier soient temporaires. Le secteur minier représente environ un tiers du PIB réel du Nunavut. Le Conference Board du Canada s'attend à ce que l'emploi tombe à 9,1 % en 2020 et s'améliore en 2021 pour atteindre 4,1 %. Le taux de chômage devrait augmenter et passer à 18,9 % en 2020, puis retomber à 15 % en 2021.

Flexibilité

La flexibilité indique la capacité d'un gouvernement à accroître ses revenus ou à augmenter sa dette pour faire face à ses obligations financières existantes et fournir des services. La flexibilité donne un aperçu de la manière dont un gouvernement gère ses finances.

- **Revenus autonomes en pourcentage du PIB.** Les revenus autonomes en pourcentage du PIB indiquent la mesure dans laquelle le gouvernement génère des fonds par le biais de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres charges. Un ratio en baisse indique qu'un gouvernement prélève moins sur l'économie par rapport à sa croissance, ce qui lui laisse une plus grande flexibilité pour réagir devant l'évolution des situations qui peuvent se présenter.

31 mars	Propres Revenus	PIB réel du Nunavut	Revenus autonomes par rapport au PIB
2016	436 718	2 479 200	17.6%
2017	429 378	2 764 500	15.5%
2018	466 714	2 974 100	15.7%
2019	485 087	3 156 400	15.4%
2020	481 451	3 425 000	14.1%
Variation (\$), d'une année à l'autre		(3 636)	268 600
Variation (%), d'une année à l'autre		-0.7%	8.5%
Variation (\$), tendance sur 5 ans		44 733	945 800
Variation (%), tendance sur 5 ans		10.2%	38.1%



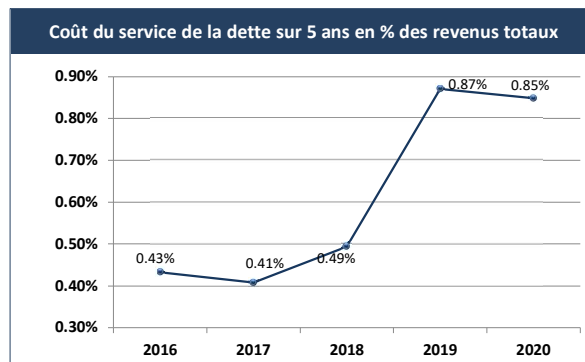
Source : Statistique Canada. Système de comptabilité nationale. Tableau 36-10-0402-01. « Produit intérieur brut du Nunavut par industrie »
 Le produit intérieur brut prévu pour 2020 était basé sur les projections du Conference Board du Canada.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
Discussion et analyse des états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

Les revenus autonomes du GN par rapport à la taille de l'économie du Nunavut ont diminué régulièrement au cours des cinq dernières années, passant de 17,6 % en 2016 à 14,1 % en 2020. En 2020, les revenus autonomes du GDN étaient principalement tirés des impôts et des ventes, qui représentent 30,6 % et 46,6 % des revenus du GN. La plupart des juridictions canadiennes génèrent principalement leurs revenus par le biais de la fiscalité. Au Nunavut, les impôts sur les particuliers, les sociétés et les autres taxes ne représentaient que 30,6 % (147,1 millions de dollars) du total des revenus consolidés en 2020 (30,7 %, 148,8 millions de dollars pour 2019). Le GN continue de s'efforcer d'augmenter ses revenus autonomes en s'efforçant d'élargir son assiette fiscale plutôt que d'augmenter les taux d'imposition.

- **Coût du service de la dette en pourcentage du total des revenus.** Ce ratio indique quelle portion des revenus d'un gouvernement devront être consacrés au financement des emprunts antérieurs. Si les revenus actuels sont nécessaires pour financer des emprunts antérieurs, ils ne sont pas disponibles pour le financement des programmes et services aux habitants actuels et futurs.

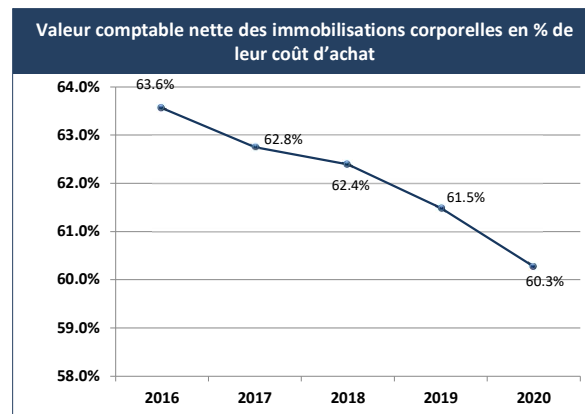
31 mars	Coûts affectés au service de la dette	Total Revenus	Coût de la dette par rapport aux revenus
2016	9 353	2 164 011	0.43%
2017	8 777	2 150 809	0.41%
2018	11 664	2 360 490	0.49%
2019	21 134	2 426 722	0.87%
2020	20 883	2 460 403	0.85%
Variation (\$), d'une année à l'autre	(251)	33 681	
Variation (%), d'une année à l'autre	-1.2%	1.4%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	11 530	296 392	
Variation (%), tendance sur 5 ans	123.3%	13.7%	



Le ratio coûts-revenus du service de la dette a fluctué de 0,43 % à 0,85 % au cours des cinq dernières années. Le ratio est monté en flèche en 2019 en raison de l'emprunt contracté pour financer l'aéroport international d'Iqaluit. Le ratio s'est amélioré en 2020 et est actuellement relativement faible, ce qui indique que les frais d'intérêt ne grèvent pas les ressources du GDN, ce qui lui laisse une grande marge de manœuvre. Au 31 mars 2020, le GDN disposait d'un plafond d'emprunt autorisé de 650 millions de dollars, dont 201,4 millions de dollars étaient encore disponibles.

- **Valeur comptable nette des immobilisations en pourcentage du coût des immobilisations corporelles.** Ce ratio mesure la durée estimative de vie utile des immobilisations corporelles d'un gouvernement. Un ratio décroissant indique que les immobilisations corporelles vieillissent et ne sont pas remplacées aussi rapidement qu'elles sont utilisées. Un ensemble d'immobilisations corporelles vieillissant indique une possibilité d'augmentation des coûts de réparation et d'entretien dans l'avenir ainsi que la nécessité éventuelle de remplacer une quantité importante d'immobilisations corporelles.

31 mars	Total de la valeur comptable des immobilisations corporelles	Coût total des immobilisations corporelles	Valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations corporelles
2016	2 140 087	3 366 792	63.6%
2017	2 230 729	3 554 679	62.8%
2018	2 409 523	3 861 690	62.4%
2019	2 513 892	4 088 134	61.5%
2020	2 586 215	4 290 675	60.3%
Variation (\$), d'une année à l'autre	72 323	202 541	
Variation (%), d'une année à l'autre	2.9%	5.0%	
Variation (\$), tendance sur 5 ans	446 128	923 883	
Variation (%), tendance sur 5 ans	20.8%	27.4%	



Le ratio entre la valeur nette comptable et le coût total des immobilisations corporelles continue de diminuer, ce qui indique que les actifs vieillissent. À mesure que les actifs vieillissent, les coûts de réparation et d'entretien augmentent, ce qui se traduit par une diminution des fonds disponibles pour d'autres programmes et services. Le vieillissement des immobilisations corporelles présente également un risque pour la prestation de programmes et de services à l'avenir, car les actifs deviennent moins fiables et le risque de défaillance augmente. Le GDN est conscient des défis posés par le vieillissement des actifs et continue à surveiller activement l'état des actifs et à investir dans ses immobilisations corporelles.

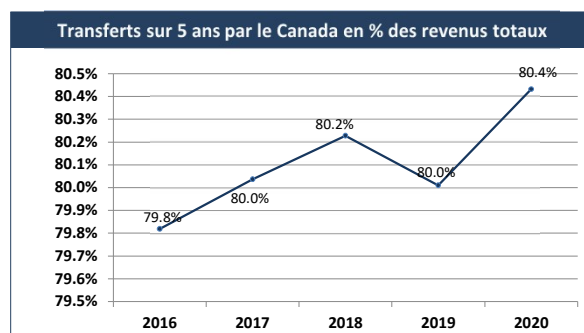
GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
 Discussion et analyse des états financiers
 pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
 (en milliers de dollars)

Vulnérabilité

La vulnérabilité indique la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement qui échappent à son contrôle ou à son influence, ce qui le rend donc vulnérable. Cet indicateur montre le risque auquel un gouvernement est exposé et qui pourrait affecter sa capacité à fournir des programmes et des services ainsi qu'à respecter les engagements existants. Plus le ratio est élevé, moins un gouvernement a de contrôle sur sa situation financière.

- **Transferts du Canada en pourcentage des revenus totaux.** Ce ratio mesure le degré de dépendance d'un gouvernement à l'égard du gouvernement du Canada. Un ratio croissant indique un plus grand degré de dépendance envers le gouvernement fédéral.

31 mars	Total des transferts du Canada	Total des revenus du GN	Transferts du Canada par rapport aux revenus du GN
2016	1 727 293	2 164 011	79.8%
2017	1 721 431	2 150 809	80.0%
2018	1 893 776	2 360 490	80.2%
2019	1 941 635	2 426 722	80.0%
2020	1 978 952	2 460 403	80.4%
Variation (\$), d'une année à l'autre	37 317	33 681	
Variation (%), d'une année à l'autre	1.9%	1.4%	



Le ratio des transferts du gouvernement du Canada par rapport aux revenus totaux est resté relativement stable au cours des cinq dernières années. Les transferts du gouvernement du Canada représentent environ 80 % des revenus totaux du GN. Le GN reste très dépendant des sources de financement du gouvernement fédéral et est vulnérable aux changements du niveau de financement. Le GN reconnaît ce degré élevé de dépendance et cherche activement des moyens d'augmenter ses revenus autonomes sans augmenter les taux d'imposition, et ainsi réduire sa dépendance vis-à-vis du gouvernement fédéral.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement

PARTIE II
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

C'est au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et des renseignements connexes contenus dans les comptes publics.

C'est aussi au gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'incombe la responsabilité de la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus pour les gouvernements, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada et pour assurer la conformité avec les autorités applicables. Dans les cas où les normes comptables canadiennes pour le secteur public autorisent le recours à d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées. Au besoin, la direction a appliqué ses meilleures estimations et son meilleur jugement pour la préparation des présents états financiers consolidés.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Finances, se doit de maintenir des systèmes de gestion financière, tandis que les ministères sont responsables de mettre en œuvre et de maintenir des mesures de contrôles internes. Ces systèmes sont au besoin améliorés et modifiés afin d'assurer l'exactitude de l'information fournie, de protéger et de gérer les biens du gouvernement et de veiller à ce que toutes les opérations s'effectuent conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut.

C'est à l'Assemblée législative, par l'intermédiaire du Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics, qu'il revient d'examiner les comptes publics déposés et de faire les recommandations qui s'imposent, pour améliorer la gestion financière, les pratiques en matière de rapports financiers et les systèmes de contrôle interne. La direction doit examiner ces recommandations et prendre les mesures appropriées.

L'auditeur externe du gouvernement, la vérificatrice générale du Canada, est responsable de l'audit annuel des états financiers consolidés et de l'examen des transactions portées à son attention afin de s'assurer qu'elles sont en tous points conformes aux pouvoirs conférés au gouvernement et aux organismes concernés par la consolidation. L'opinion de la vérificatrice générale est jointe aux présents états financiers consolidés.



Jeff Chown, CPA, CA
Sous-ministre des Finances



Susan Nichols, CPA, CGA
Contrôleuse générale

22 octobre 2020

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état consolidé des résultats et des actifs nets, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation consolidée de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans les parties I et II des comptes publics du gouvernement du Nunavut de 2019-20, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la *Loi sur le Nunavut*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, ainsi que les autorisations de fonctionnement expressément décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

À notre avis, les opérations du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du gouvernement du Nunavut et de ses entités contrôlées à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Karen Hogan". The signature is fluid and cursive, with the first name "Karen" and the last name "Hogan" clearly distinguishable.

Karen Hogan, CPA, CA

Ottawa, Canada
Le 22 octobre 2020

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État consolidé de la situation financière

au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Note	2020	2019
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	711 607	683 762
Investissement de portefeuille et autres investissements	4	195 831	205 869
Débiteurs	5	248 443	219 202
Stocks pour revente	6(a)	240 541	160 785
Copropriétés destinées à la revente	7	4 726	5 431
Prêts	8	15 990	20 201
Total des actifs financiers		1 417 138	1 295 250
Passifs			
Dette bancaire	9	15,992	9,867
Créditeurs et charges à payer	10	457 023	387 007
Revenus reportés	11	159 130	132 777
Passif au titre des sites contaminés	12	8 981	9 087
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages aux employés	13	94 586	81 842
Dette à long terme	14	199 914	197 035
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	15	153 467	155 138
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	16	64 243	77 242
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	17	15 004	5 873
Total des passifs		1 168 340	1 055 868
Actifs financiers nets		248 798	239 382
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe B)		2 586 215	2 513 892
Copropriétés destinées à la revente	7	7 308	8 018
Stocks pour utilisation	6(b)	36 236	35 674
Charges payées d'avance		6 250	6 264
Total des actifs non financiers		2 636 009	2 563 848
Actifs nets		2 884 807	2 803 230
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Éventualités (note 21)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS
État consolidé des résultats et des actifs nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	2020 Budget <small>(Note 23)</small>	2020 Réel	2019 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 973 600	1 978 952	1 941 635
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	458 700	481 451	485 087
Total des revenus	2 432 300	2 460 403	2 426 722
Charges (note 18)			
Santé	532 400	569 594	543 183
Services communautaires et gouvernementaux	511 900	481 628	479 399
Habitation	299 800	298 372	291 080
Éducation	314 800	290 479	291 049
Finances	192 600	174 220	191 793
Services à la famille	164 900	169 470	161 728
Justice	133 600	141 563	135 316
Développement économique et transports	129 800	117 832	121 359
Environnement	31 700	32 119	34 232
Culture et patrimoine	34 700	31 889	33 083
Assemblée législative	28 100	27 666	23 720
Ressources humaines	26 700	23 654	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	26 500	20 340	25 856
Total des charges	2 427 500	2 378 826	2 331 798
Excédent, pour l'exercice	4 800	81 577	94 924
Actifs nets, début de l'exercice	2 803 230	2 803 230	2 708 306
Actifs nets, fin de l'exercice	2 808 030	2 884 807	2 803 230

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État consolidé de la variation des actifs financiers nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
Excédent, pour l'exercice	4 800	81 577	94 924
Immobilisations corporelles (annexe B)			
Ajouts	(198 100)	(207 548)	(241 817)
Aliénations	-	564	48
Moins-values	-	3 008	1 172
Amortissement	137 200	131 653	136 228
	(60 900)	(72 323)	(104 369)
Ajouts aux stocks pour utilisation	(5 500)	(59 546)	(65 333)
Consommation des stocks pour utilisation	5 500	58 984	63 312
Reclassification de copropriétés destinées à la revente	-	(705)	-
Achat de condominiums aux fins de revente	-	(848)	-
Aliénation de condominiums aux fins de revente	-	2 263	-
Utilisation nette (ajouts) des dépenses payées d'avance	-	14	(567)
	-	162	(2 588)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(56 100)	9 416	(12 033)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	239 382	239 382	251 415
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	183 282	248 798	239 382

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

**État consolidé des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)**

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités du gouvernement		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 975 608	1 958 186
Imposition	146 160	146 332
Produit de l'assurance	16 649	14 774
Autres produits générés	307 345	327 533
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	2 966	3 544
Espèces versées pour :		
Paiements d'intérêt sur dette à long terme	(17 038)	(17 915)
Paiements d'intérêt sur contrats de location-acquisition	(2 052)	(2 802)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(727 127)	(707 533)
Bénéficiaires	(274 526)	(270 184)
Fournisseurs	(1 213 690)	(1 224 609)
	214 295	227 326
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisations corporelles	(196 088)	(236 765)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	7
	(196 088)	(236 758)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(2 253)	(2 690)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	7 083	5 457
Investissements dans des condominiums aux fins de revente	(848)	-
Produits de la vente de condominiums destinés à la revente	2 499	-
Investissements de portefeuille et autres investissements	(96 014)	(167 137)
Produits de la vente d'investissements de portefeuille et d'autres investissements	105 258	105 839
	15 725	(58 531)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produits de l'émission de dette à long terme	20 690	37 066
Paiements du principal sur dette à long terme	(20 541)	(18 076)
Paiements du principal sur contrats de location-acquisition	(12 361)	(16 100)
	(12 212)	2 890
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	21 720	(65 073)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	673 895	738 968
Trésorerie et équivalents de trésorerie s, fin de l'exercice (note 3)	695 615	673 895
Représenté par:		
Espèces et quasi-espèces	711 607	683 762
Dette bancaire	(15 992)	(9 867)
	695 615	673 895

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 mars 2020*(en milliers de dollars)*

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**(a) Autorité**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut* du Canada. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les décaissements, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

Les présents états financiers consolidés sont préparés de manière à satisfaire aux exigences de présentation des rapports financiers prévues par la *Loi sur le Nunavut* du Canada et la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut. Les états financiers consolidés présentent l'information sommaire et servent au gouvernement à rendre des comptes à l'égard des ressources, des obligations et des affaires financières dont il est responsable.

(b) Périmètre comptable

L'entité comptable du gouvernement du Nunavut se compose des ministères, des organismes, des sociétés, des organisations et des fonds contrôlés par le gouvernement. Aux fins des rapports financiers, on entend par contrôle le pouvoir de régir les politiques financières et les politiques de fonctionnement d'une organisation dont on prévoit tirer des bénéfices, ou dont les risques de perte sont assumés par le gouvernement. Toutes les organisations qui répondent à la définition de ministère, de fonds renouvelable, de société territoriale ou d'organisme public, au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, font partie de l'entité comptable dans le cadre des présents états financiers consolidés (sauf la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs [CSTIT]).

La CSTIT, qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs concernés et des programmes de prestations aux travailleurs à l'échelle du Nunavut, n'a pas été prise en compte dans les présents états financiers consolidés. Comme le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur la CSTIT, qu'il n'a pas accès à ses actifs et qu'il n'a pas à veiller au respect de ses obligations, celle-ci est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

Les organisations suivantes sont comprises dans l'entité comptable du gouvernement aux fins des présents états financiers consolidés. Sauf indication contraire, le 31 mars marque la fin de leur exercice.

Fonds de revenus consolidé, y compris ces ministères et organismes publics énoncés dans le budget principal des dépenses du gouvernement

Fonds renouvelables

Fonds renouvelable des boissons alcoolisées

Fonds renouvelable des produits pétroliers

Fonds renouvelable des stocks de l'état

Fonds renouvelable des prêts étudiants

Sociétés territoriales

Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN) (30 juin)

Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)

Société de développement du Nunavut (y compris les filiales) (SDN)

Société d'habitation du Nunavut (y compris les filiales) (SHN)

Loterie du Nunavut

Société d'énergie Qulliq (SÉQ)

Autorités scolaires de district (30 juin)

Autorisation de fonctionnement

Loi sur la gestion des finances publiques

Loi sur les fonds renouvelables

Loi sur la Collège de l'Arctique du Nunavut

Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut

Loi sur la Société de développement du Nunavut

Loi sur la Société d'habitation du Nunavut

Entente de partenariat

Loi sur la Société d'énergie Qulliq

Loi sur l'éducation

Les entités comprises dans l'entité comptable, à l'exception de Loterie du Nunavut, sont entièrement consolidées selon une méthode proportionnelle. Les opérations et les soldes importants entre entités intégralement consolidées sont éliminés. Loterie du Nunavut est comptabilisée comme un partenariat commercial du gouvernement selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins de présentation des informations sectorielles (inscrites à l'annexe C), l'information sommaire est fournie selon les rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les diverses organisations au sein de l'entité comptable, à l'aide des catégories ou des groupes d'organisations indiquées ci-dessus.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers consolidés****31 mars 2020***(en milliers de dollars)*

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT (suite)**(c) Budget**

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent d'un gouvernement qu'il présente dans ses états financiers consolidés une comparaison des résultats d'exploitation et des variations des actifs financiers nets (dette) avec ceux prévus initialement pour l'exercice concerné.

Le budget annuel présenté par le gouvernement à l'Assemblée législative n'est pas préparé sur une base consolidée. En conséquence, les sommes du budget indiquées dans les présents états financiers consolidés se fondent sur les totaux sommaires fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2019-2020 et du budget annuel approuvé des entités consolidées, rajustés pour éliminer les revenus et charges interentités prévus au budget ainsi que les différences entre les principales conventions comptables. Au besoin, des hypothèses ont été utilisées pour estimer le montant des éliminations et des rajustements des conventions comptables requis. Était incluse dans le budget principal des dépenses 2019-2020 est une provision de 30 000 \$ pour dépenses supplémentaires estimées centralement pour imprévus et activités extraordinaires. Aux fins des présents états financiers consolidés, cette portion de la provision est comprise dans le budget des dépenses du ministère des Finances.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) Méthode de comptabilité**

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Estimations et incertitude relative à la mesure

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers consolidés. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers consolidés. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables.

Les estimations les plus importantes de la direction sont celles qui portent sur les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités, les revenus à recevoir, la durée de vie économique des immobilisations corporelles, - valorisation des investissements de portefeuille et autres, valorisation des stocks pour la revente et l'utilisation, ainsi que les provisions pour moins-value sur les prêts et autres débiteurs.

(c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les quasi-espèces sont comptabilisées au coût.

(d) Investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille et les autres investissements sont des investissements à long terme dans des organisations qui ne font pas partie de l'entité comptable du gouvernement et qui sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Dans le cas d'une perte de valeur d'un investissement de portefeuille autre qu'un déclin temporaire, l'investissement est déprécié pour constater la perte, qui est incluse à titre d'un élément des revenus d'investissement qui fait partie des autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut. Les revenus en intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, les revenus de dividendes sont constatés au moment de leur déclaration, et les gains ou pertes en capital sont constatés à la date de leur réalisation.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac, les produits alcoolisés, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures. Le combustible en vrac, les produits finis, les matériaux d'emballage et les fournitures sont évalués au moindre de leur coût pondéré moyen ou de la valeur de réalisation nette. Les produits alcoolisés sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Toute déficience, une fois constatée, donne lieu à une dépréciation du coût de remplacement et est inscrite comme dépense dans l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

Les stocks pour utilisation comprennent le combustible, les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, les matières premières et les travaux en cours. Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon une moyenne pondérée. Les fournitures et les lubrifiants, les fournitures médicales, ainsi que les matières premières et les travaux en cours sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Toute déficience, une fois constatée, donne lieu à une dépréciation du coût de remplacement et est inscrite comme dépense dans l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**Notes afférentes aux états financiers consolidés****31 mars 2020***(en milliers de dollars)*

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(f) Copropriétés destinées à la revente**

Les copropriétés destinées à la revente sont comptabilisées en tant qu'actif financier lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : i) le gouvernement s'est engagé à les vendre avant la date des états financiers; ii) l'actif est publiquement considéré comme à vendre; iii) Il y a un marché actif pour de telles copropriétés; iv) un plan de vente est établi; et v) le gouvernement s'attend raisonnablement à les vendre à un acheteur externe dans l'année qui suit la date des états financiers.

Les copropriétés destinées à la revente qui sont préparées en vue d'une vente sont comptabilisées en tant qu'actif non financier. Elles sont évaluées au coût après déduction de la provision pour moins-value, pour établir la valeur nette de réalisation non amortie. Le coût comprend les coûts de rénovation des copropriétés en vue de leur vente.

(g) Prêts

Les prêts à recevoir sont évalués au moindre du coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers consolidés, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts à recevoir a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt, irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation, peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(h) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des aéronefs, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les immeubles loués qui répondent à la définition d'immobilisation corporelle, mais qui sont sous bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre entre le taux implicite du contrat de location ou le taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties au cours de leur vie utile, à compter de leur mise en service, conformément à la méthode de l'amortissement linéaire. Pour les actifs loués, le taux d'amortissement est établi au moindre des termes du bail ou de la vie utile des actifs loués. Les taux d'amortissement suivants sont utilisés :

Catégorie d'actif	Période d'amortissement
Immeubles	20-35 ans
Immeubles loués	20-30 ans
Parcs de stockage	20-30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Entrepôt et équipement (SEQ)	1-45 ans
Centrales électriques	20-40 ans
Réseaux de transport et de distribution	15-45 ans
Infrastructure	30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Au cours de l'exercice où une immobilisation corporelle est acquise ou mise en service, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers consolidés****31 mars 2020***(en milliers de dollars)*

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le coût des œuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les œuvres sont acquises.

(i) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employésRégimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période de service des employés et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, tout solde de gain ou perte actuariel non constaté antérieurement est immédiatement inscrit à l'état consolidé des résultats et de l'actif net.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

(j) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont constatés et comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes:

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif, dans ce cas, les transferts sont comptabilisés comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupérations de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs par l'entremise du Trésor, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant par l'entremise du Trésor.

(k) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice au moment où les biens sont reçus ou les services sont rendus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées à titre de charges, pourvu que le transfert soit autorisé et que tous les critères d'admissibilité soient respectés par le bénéficiaire. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert faits aux contribuables, aux municipalités et aux autres organisations ayant un accord de financement avec le gouvernement. Les paiements versés aux contribuables incluent les prestations pour enfants, le soutien du revenu ou le supplément de revenu. Ces versements sont établis en fonction de l'âge, de la situation familiale, du revenu et des critères d'emploi. Le gouvernement offre d'autres subventions et contributions pour la recherche, pour le soutien à la formation en vue de créer des emplois et pour la promotion d'activités éducatives, culturelles et de santé.

(l) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédettes et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(m) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- le niveau de contamination dépasse la norme environnementale existante;
- le gouvernement est directement responsable de la contamination ou en accepte la responsabilité;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation de la direction du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance des sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(n) Opérations entre apparentés

Le terme « apparentés » désigne les principaux membres de la direction – membres de l'Assemblée législative, membres de commissions ou de conseils, ministres et sous-ministres – qui exercent une autorité ou assument des responsabilités à l'égard de la planification, de la direction ou du contrôle des activités du gouvernement, de même que les membres de la famille proche des principaux membres de la direction et les entités sous le contrôle ou une grande influence de principaux membres de la direction ou de membres de leur famille proche.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont effectuées dans le cours normal des activités et des conditions commerciales ordinaires.

(o) Services fournis gratuitement

Le gouvernement du Nunavut reçoit des services d'audit gratuitement du Bureau du vérificateur général du Canada. Les coûts engagés par le Bureau pour ces services n'ont pas été comptabilisés dans les présents états financiers consolidés, dans la mesure où ils ne sont pas significatifs.

(p) Modifications futures des normes comptables

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Le gouvernement prévoit adopter ces normes à la date de leur entrée en vigueur et évalue actuellement les répercussions qu'elles auront sur ses états financiers consolidés. Les normes suivantes pour les gouvernements entreront en vigueur comme suit :

SP 2601 – Conversion des devises (entre en vigueur le 1er avril 2022), norme venant remplacer le chapitre SP 2600 avec des directives révisées sur la constatation, la présentation et la divulgation des opérations et des soldes qui sont libellés en devises.

SP 3450 – Instruments financiers (entre en vigueur le 1er avril 2022), nouvelle norme qui établit des directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 – Présentation des états financiers (en vigueur le 1^{er} avril 2022), norme remplaçant le chapitre SP 1200 et comportant les normes et les principes généraux en matière de présentation et de divulgation des états financiers du gouvernement.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur au cours de la période d'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), norme remplaçant le chapitre SP 3040 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2022), norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1er avril 2023), un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	2020	2019
Encaisse	706 964	679 419
Encaisse désignée	4 643	4 343
	711 607	683 762

L'encaisse désignée représente les fonds réservés pour des investissements supplémentaires ou du financement pour les filiales et les investissements en capital-risque.

Le rendement des espèces et des quasi-espèces pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 a varié entre 0,8 % et 5,00 % (en 2019, fluctuation entre 1,25 % et 2,30 %).

4 INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS

	2020	2020	2020	2019
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Gouvernements provinciaux	2.27% - 2.38%	82 days - 161 days	8 094	11 377
Diverses acceptations bancaires	0.2% - 2.95%	30 days - 349 days	165 335	173 238
			173 429	184 615
Autres investissements				
Investissements désignés du FASR			21 032	19 677
Investissements en capital-risque			1 370	1 577
			195 831	205 869

La valeur marchande des investissements de portefeuille au 31 mars 2020 était de 173 505 \$ (2019 - 184 088 \$).

Les investissements désignés du Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds du Trésor réservés pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. La valeur marchande des investissements du FASR au 31 mars 2020 était de 20 548 \$ (2019 - 21 719 \$), et ils affichaient un rendement négatif de 6,00 % (2019 - rendement positif de 4,52 %).

5 DÉBITEURS

	2020	2019
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	157 919	130 657
Autres montants à recevoir :		
- des sociétés territoriales	68 918	68 505
- de la Division des produits pétroliers	54 302	38 724
- des ministères	44 891	53 174
	168 111	160 403
Moins : Provision pour créances douteuses		
- des sociétés territoriales	(45 168)	(41 523)
- Division des produits pétroliers	(14 686)	(13 923)
- des ministères	(17 733)	(16 412)
	90 524	88 545
	248 443	219 202

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

6 STOCKS	2020	2019
(a) Pour revente		
Combustibles en vrac	235 762	154 895
Produits alcoolisés	2 510	3 149
Produits finis	2 119	2 643
Fournitures d'emballage	150	98
	<u>240 541</u>	<u>160 785</u>
(b) Pour utilisation		
Fournitures et lubrifiants	25 116	23 318
Combustible	6 477	7 998
Fournitures médicales	3 680	3 503
Matières premières et travaux en cours	963	855
	<u>36 236</u>	<u>35 674</u>

7 COPROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE

En 2016-2017, la Société d'habitation du Nunavut a acquis 62 logements résidentiels à Iqaluit avec l'intention de les revendre aux employés du gouvernement du Nunavut dans le cadre du programme d'accès la copropriété pour le personnel. En 2017-18, 2 logements ont été ajoutés au portefeuille des logements pour le personnel, et des travaux ont été entrepris pour préparer les 60 autres à la vente comme copropriétés. La Société d'habitation du Nunavut a annoncé son intention de vendre les copropriétés aux employés du gouvernement du Nunavut, a tenu une séance d'information et a sollicité des demandes auprès d'acheteurs éventuels. Les ventes prévues ont été retardées en raison d'obstacles à l'établissement d'une société de copropriétés. Avant la fin de l'année, 10 logements ont été vendus et 19 d'entre eux ont été occupés par les acheteurs potentiels en attendant la fin du processus de vente. Les ventes en suspens devraient être conclues au cours de 2020-2021 et la valeur connexe est classée comme actif financier. La vente des 31 autres logements peut ne pas être terminée avant la fin de l'exercice 2021-2022 et leur valeur est comptabilisée en tant qu'actif non financier.

8 PRÊTS	2020	2019
Prêts aux entreprises consentis par la Société de crédit commercial du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 5,32 % à 6,96 % (2019 - 5,32 % et 8,50 %), nets de provisions pour moins-value de 3 177 \$ (2019 - 4 056 \$). Les sûretés détenues en garantie et les autres améliorations des termes de crédit pour les prêts comprennent : (i) les diverses garanties sur les actifs, et (ii) les garanties personnelles et d'entreprises.	11 899	15 961
Prêts hypothécaires consentis aux particuliers par la Société d'habitation du Nunavut ayant une échéance maximale de 25 ans, portant intérêt au taux de 2,0 % à 11,25 % (2019 - 2,0 % à 11,25 %), nets de provisions pour moins-value de 3 128 \$ (2019 - 3 263 \$) et de subventions aux titulaires de prêt hypothécaire de 4 255 \$ (2019 - 4 373 \$).	2 027	2 241
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % et 12,5 % (2019 - 0,0 % et 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 513 \$ (2019 - 5 319 \$).	1 838	1 773
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2019 - 64 \$).	226	226
	<u>15 990</u>	<u>20 201</u>

9 DETTE BANCAIRE	2020	2019
Acceptation bancaire	10 000	10 000
Découvert (liquidités)	5 926	(133)
Marge de crédit	66	-
	<u>15 992</u>	<u>9 867</u>

L'acceptation bancaire entraîne une commission de 50 points de base par année et le taux d'intérêt est à peu près équivalent au taux directeur moins 2,05, selon les conditions du marché, avec des termes d'au moins 7 jours et d'au plus 365 jours. Ils sont émis et réémis en montants minimum cumulés de 1 000 \$ canadien et leurs multiples.

Le solde de découvert comprend 5 874 \$ (133 \$ en 2019) la facilité de crédit de la Société d'énergie Qulliq dont la limite est établie à 30 000 \$ (20 000 \$ en 2019). Les intérêts de la facilité de crédit sont calculés au taux directeur moins 0,5 % (1,95 % en 2020; 3,45 % en 2019). La facilité de crédit autorise le recours à l'acceptation bancaire pour emprunter.

Uqurmiut Arts and Craft Ltd., une filiale de la Société de développement du Nunavut, dispose d'une marge de crédit renouvelable, auprès de l'agence RBC à Pangnirtung, de 100 \$ ne portant aucun intérêt, et garantie par la société mère pour le financement de ses activités quotidiennes.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

10 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2020	2019
Montant dû au gouvernement du Canada	31 483	32 984
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		
- des ministères	125 618	124 045
- des sociétés territoriales	52 485	49 906
- de la Division des produits pétroliers	2 063	5 582
	180 166	179 533
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs		
- des ministères	132 610	98 097
- de la Division des produits pétroliers	68 670	35 165
	201 280	133 262
Congés payés et heures compensatoires		
- des ministères	36 811	34 653
- des sociétés territoriales	7 153	6 445
- de la Division des produits pétroliers	130	130
	44 094	41 228
	457 023	387 007

Tous les montants indiqués ci-dessus ne portent pas intérêt et sont dus à la demande.

11 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} avril 2019	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds transférés aux revenus	Solde au 31 mars 2020
Entente sur la taxe sur l'essence	47 710	33,018	1 440	(14 452)	67 716
Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	32 756	10 625	-	(7 610)	35 771
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	35 063	26 374	-	(30 414)	31 023
Autres revenus reportés	13 036	24,327	-	(16 139)	21 224
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	4 212	-	83	(899)	3 396
	132 777	94 344	1 523	(69 514)	159 130

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2020-2021 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers consolidés.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

12 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS	2020	2019
Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	8 981	9 087
	8 981	9 087

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement* et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2020, 6 sites (6 en 2019), soit 2 parcs de stockage (2 en 2019), 4 décharges (4 en 2019) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En plus des sites indiqués ci-dessus, la Société d'habitation du Nunavut a aussi comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 1 sites (9 en 2019) contaminés par suite de déversements de pétrole. La Société d'énergie Qulliq a comptabilisé les coûts liés à l'assainissement de 4 sites (3 en 2019) contaminés par suite de déversements de pétrole à ses centrales. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 71 (2019 - 71) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2020	2019
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	27	27
Sites municipaux et de déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux publics	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	71	71

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites de des activités associés aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 40 000 \$ (2019 - 9 700 \$ et 40 000 \$), respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 27 centrales électriques (2019 - 14 et 27). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 65 000 \$ et 136 000 \$ (2019 - 65 000 \$ à 136 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 71 sites (2019 - 71) n'est constaté dans les présents états financiers consolidés étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme.

En outre, le gouvernement a relevé 145 (2019 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égoût, des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 mars 2020*(en milliers de dollars)*

13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages des employés se répartissaient comme suit :

	2020	2019
Régimes de retraite		
Régimes de retraite des députés de l'Assemblée législative	18 350	16 687
Total des régimes de retraite	18 350	16 687
Autres avantages aux employés		
Régime de santé postérieur à l'emploi	31 801	26 007
Départ et relogement	31 695	26 386
Congés de maladie	12 740	12 762
Total des autres avantages aux employés	76 236	65 155
Total des obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	94 586	81 842

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et financé par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut sont tenus de verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2020 était de 1,01 (2019 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (2019 - 1,0) pour les participants inscrits au 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 38 730 \$ (2019 - 38 741 \$) et sont comptabilisées à titre de charges pour l'exercice courant. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 38 493 \$ (2019 - 38 577 \$).

Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut finance deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des députés de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative possède un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le Trésor. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député, de ministre, de président de l'Assemblée ou de président (le cas échéant), multiplié par les années de service créditées à titre de député et pour chacun des trois autres postes (le cas échéant). Les députés doivent occuper le poste pendant au moins un an, et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite pour ces deux régimes correspond à la première des éventualités suivantes : a) 60 ans, b) 30 années de service ou c) la somme de l'âge et des années de service est égale à 80 années. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2020 (aucun changement en 2019).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation – 2,0 % (2,0 % en 2019), taux d'actualisation – 3,75 % (3,3 % en 2019), rendement de l'actif – 5,3 % (4,8 % en 2019), augmentation de la rémunération –3,0 % (3,0 % en 2019), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2020.

Les passifs au titre des régimes de retraites représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées par rapport à la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2020	2019
Obligations au titre des prestations constituées	13 552	19 696	33 248	30 397
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	15 200	-	15 200	14 332
(Gain) actuarielle non amortie	(68)	(234)	(302)	(622)
	15 132	(234)	14 898	13 710
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 580)	19 930	18 350	16 687

Au 31 mars 2020, la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 13 818 \$ (2019 - 16 227 \$). Le taux de rendement réel était négatif à 7,13 % (2019 - rendement positif de 5,19 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est provisionné en tout ou en partie par les investissements désignés (voir note 4).

Les gains (pertes) du fonds d'allocations de retraite des membres de l'Assemblée législative (FARMAL) et ceux du fonds supplémentaire d'allocations de retraite (FSAR) sont tous deux amortis sur une période de 5 années (2019 – 6,0); ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2020	2019
Coût des prestations de l'exercice courant	1 218	1 885	3 103	3 167
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(40)	(64)	(104)	(991)
	1 178	1 821	2 999	2 176
Cotisations des députés	(277)	-	(277)	(248)
Charges de retraite	901	1 821	2 722	1 928

Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	444	641	1 085	1 067
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(779)	-	(779)	(646)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(335)	641	306	421
Total des charges au titre des régimes de retraite	566	2 462	3 028	2 349

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 356 \$ et 908 \$, respectivement (2019 - 329 \$ et 1 065 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 457 \$ et 1 081 \$, respectivement (2019 - 924 \$ et 1 739 \$, respectivement).

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

13 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux

Les évaluations actuarielles pour les indemnités de départ, les déménagements et les congés de maladie ont été faites au 31 mars 2020. Une évaluation actuarielle des avantages de santé après départ à la retraite a été faite le 1er avril 2017. Les principales hypothèses actuarielles réalisées le 31 mars 2020 pour le calcul des obligations reportées des autres employés, basées sur les meilleures estimations de la direction, comprennent des hausses de rémunération de 3 % (3 % en 2019) et un taux d'escompte de 3,4 % (2,9 % en 2019).

Les modifications suivantes ont été apportées au passif au titre des autres avantages sociaux :

	Cessation d'emploi et déménagement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à l'emploi	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	26 386	12 762	41 767	80 915	77 900
Avantages acquis	2 171	2 005	1 797	5 973	5 690
Charge d'intérêt au titre des avantages acquis	674	361	1 378	2 413	2 521
Prestations versées	(3 763)	(1 071)	(1 046)	(5 880)	(5 745)
Perte (gain) actuarielle	6 227	(1 317)	3 700	8 610	549
Obligation au titre des prestations constituées en fin d'exercice	31 695	12 740	47 596	92 031	80 915
(Gains) actuarielles nettes non amorties	-	-	(15 795)	(15 795)	(15 760)
Passif au titre des autres avantages sociaux à la fin de l'exercice	31 695	12 740	31 801	76 236	65 155
Charges au titre des avantages sociaux¹					
Avantages sociaux acquis durant la période	2 171	2 005	1 797	5 973	5 690
Amortissement des pertes actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	6 227	(1 317)	3 665	8 575	3 075
Charges au titre des autres avantages sociaux	8 398	688	5 462	14 548	8 765
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	674	361	1 378	2 413	2 521
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	9 072	1 049	6 840	16 961	11 286

¹ Les éléments correspondent aux charges au titre des autres avantages sociaux comprises dans la catégorie Rémunération et avantages sociaux des employés (voir la note 18).

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT

Prêts et hypothèques	2020	2019
Prêts payables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement, remboursables par annuités jusqu'en 2032, portant intérêt au taux de 6,97 % (2019 - 6,97 %).	7 394	8 164
Les prêts dus à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, repris en 2017 de la Société à but non lucratif d'habitation inuit, sont remboursables par versements mensuels. Les intérêts croissent de 2021 à 2028 à des taux allant de 2,12 % à 10,375 % (2019 - 2,04 % - 10,375 %).	174	206
Hypothèque payable par versements annuels de 554 \$ jusqu'en 2020, portant intérêt au taux de 6,9 % (2019 - 6,9 %) composé semestriellement. L'hypothèque est garantie par un édifice. La valeur comptable de la garantie est de 3 910 \$ (2019 - 4 221 \$).	-	830
Obligation amortissable en 20 ans, portant intérêt au taux de 6,809 % (2019 - 6,809 %) arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Remboursable par versements semestriels pondérés de 2 848 \$ avec paiement du ballon de 17 502 \$ à la fin du terme.	21 787	25 795
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 42 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	561	1 029
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe remboursable par versements mensuels de 53 \$, le paiement final étant exigé le 1er mai 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	726	1 320
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 74 \$, le paiement final étant exigé le 1er juin 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	1 053	1 882
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 30 \$, le paiement final étant exigé le 1er février 2022. Intérêt au taux de 4,24 %.	3 312	3 523
Facilité de prêt à terme non rotatif à taux fixe, remboursable par versements mensuels de 133 \$, le paiement final étant exigé le 1er juillet 2021. Intérêt au taux de 4,24 %.	2 055	3 531
Facilité de prêt engagée non renouvelable, paiements sur la première tranche de 100 \$ plus intérêts échus mensuellement, à compter du 1er avril 2015 et paiement final dû le 1er avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ débutant le 1er avril 2016 et dû le 1er avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ débutant le 1er avril 2017 et dû le 1er avril 2027; et sur la quatrième tranche de 166 \$ débutant le 30 avril 2018, et paiement final dû le 30 avril 2028; et sur la cinquième tranche de 160 \$ à compter du 30 avril 2019, le dernier versement étant dû le 30 avril 2029. Intérêt au taux préférentiel moins 0,5%.	137 566	123 670
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 83 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} décembre 2012, le paiement final étant exigé le 30 novembre 2022, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	12 667	13 666
Facilité de prêt à terme consenti non rotatif, remboursable par versements mensuels de 67 \$ plus intérêts commençant le 1 ^{er} mai 2014, le paiement final étant exigé le 30 avril 2024, avec intérêts calculés au taux préférentiel moins 0,5 %.	11 267	12 067
Financement du projet à payer, programme de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, paiements sans intérêt dus annuellement et paiement final dû le 31 mars 2021. Les paiements sont fondés sur le bénéfice net annuel résultant du projet. Le bénéfice net annuel découlant du projet en 2020 était nul (nul en 2019). Aucun remboursement n'a été effectué à ce jour.	1 352	1 352
	199 914	197 035

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14 DETTE À LONG TERME ET LIMITE DU POUVOIR D'EMPRUNT (suite)

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit :

	Principal	Interest	Total
2021	19 607	4 204	23 811
2022	31 746	3 821	35 567
2023	19 985	3 381	23 366
2024	9 373	2 961	12 334
2025	16 698	2 648	19 346
2026 et par la suite	102 505	6 979	109 484
	199 914	23 994	223 908

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme s'élevaient à 5 545 \$ pour l'exercice (5 288 \$ en 2019). Durant l'exercice, des intérêts de 133 \$ (627 \$ en 2019) ont été capitalisés dans le cadre des ajouts aux immobilisations corporelles. Les intérêts payés sur la dette à long terme durant l'exercice s'élevaient à 5 696 \$ (5 924 \$ en 2019).

Pouvoir d'emprunt

Au 31 mars 2020 en vertu du paragraphe 27(4) de la *Loi sur le Nunavut*, le gouverneur général en conseil du Canada a approuvé que le gouvernement du Nunavut emprunte jusqu'à 650 millions de dollars (à savoir, la limite d'emprunt autorisée).

	2020	2019
Dettes à long terme de la Société d'énergie Qulliq	190 994	186 483
Dettes à long terme de la Société d'habitation du Nunavut	7,568	8 370
Société d'énergie Qulliq, contribution remboursable	1 352	1 352
Fonds de revenus consolidé, emprunt hypothécaire	-	830
Fonds de revenus consolidé, aéroport international d'Iqaluit (note 15)	199 914	197 035
Obligations au titre de contrats de location-acquisition (note 16)	153 467	155 138
Fonds de revenus consolidé, programme de gestion de l'énergie du Nunavut (note 17)	64 243	77 242
	15 004	5 873
	432 628	435 288
Dettes bancaires	15 992	9 867
Dettes totales	448 620	445 155
Limite d'emprunt autorisée	650 000	650 000
Capacité d'emprunt disponible	201 380	204 845

Le gouvernement du Nunavut se porte garant pour la dette à long terme de la Société d'énergie Qulliq et de la Société d'habitation du Nunavut ainsi que de leurs découverts bancaires respectifs. Dans le cadre de leur financement, les filiales de la Société de développement du Nunavut ont obtenu diverses facilités de crédit à échéances et taux d'intérêt différents. La Société de développement du Nunavut s'est portée garante pour ces facilités de crédit.

En vertu de l'Entente sur le logement social (ELS) de 1999, le gouvernement du Canada versait initialement des fonds à la Société d'habitation du Nunavut (SHN) en vue de construire des biens destinés au logement social prenant la forme d'hypothèques à long terme payables à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 79 de l'ELS) et de prêts à rembourser à la SCHL (désignées sous le nom de dette en vertu de l'article 82 de l'ELS). Conformément à l'ELS, les fonds alloués à la SHN servaient à réduire intégralement la dette de l'article 79, à réduire de cinq neuvième la dette de l'article 82, et à financer les intérêts afférents que la SHN versait chaque année à la SCHL. Ce financement perçu de la SCHL ainsi que les paiements afférents que la SHN devait rembourser chaque année sur la dette à long terme à la SCHL sont compensés, n'entraînant aucun échange de trésorerie entre la SHN et la SCHL. Le financement perçu de la SCHL est comptabilisé à titre de réduction de la dette correspondante à long terme à rembourser. Étant donné que les fonds accordés par la SCHL et les remboursements correspondants de la dette à long terme sont des transactions sans effet sur la trésorerie, ils n'ont pas été comptabilisés dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

15 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2020	2019
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	153 467	155 138

Les charges d'intérêt sur la dette à long terme liée à l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 11,159 \$ pour l'exercice (11,275 \$ en 2019). Les intérêts payés au cours de l'exercice se sont élevés à 11 159 \$ (11 275 \$ en 2019).

Les paiements minimaux (capital et intérêts) exigibles par le partenaire privé au titre de la location pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts	Total
2021	1 795	11 035	12 830
2022	1 929	10 900	12 829
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025	2 395	10 435	12 830
2026 et par la suite	143 045	148 832	291 877
	153 467	202 559	356 026

16 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars.

	2020	2019
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	71 979	87 118
Moins : intérêts théoriques	(7 699)	(9 827)
Moins : frais accessoires	(37)	(49)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	64 243	77 242

Les paiements minimaux exigibles au titre de la location, y compris le principal, les intérêts et les frais accessoires, dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Principal	Intérêt	Frais accessoires	Total
2021	6 892	1 640	12	8 544
2022	7 106	1 426	12	8 544
2023	7 139	1 202	12	8 353
2024	6 487	1 002	1	7 490
2025	6 661	824	-	7 485
2026 et par la suite	29 958	1 605	-	31 563
	64 243	7 699	37	71 979

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif, les intérêts débiteurs et tous frais accessoires connexes. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial et les frais accessoires représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 2 052 \$ (2019 - 2 802 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 3,2 % (2019 - 3,6 %). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition viennent à échéance entre 2023 et 2030.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

17 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2020	2019
Financement du projet payable - Baffin	2 635	3 695
Financement du projet payable - Kivalliq	12 369	2 178
	15 004	5 873

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 183 \$ (2019 - 266 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 183 \$ (266 \$ en 2019).

Paiements futurs pour le Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, pour chacune des 5 prochaines années et par la suite sont les suivantes:

	Principal	Intérêt	Total
2021	1 059	123	1 182
2022	1 079	62	1 141
2023	402	13	415
2024	95	1	96
	2 635	199	2 834

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre et donc le calendrier des paiements futurs n'est pas déterminable pour le moment. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du cout des améliorations du projet. Le projet devrait se réaliser d'ici octobre 2020, moment auquel débiteront des mensualités estimatives de 124 \$ portant intérêt à un taux moyen de 9,4 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 228 \$ (36 \$ en 2019). Les intérêts versés au cours de l'exercice a été 0\$ (0 \$ en 2019).

18 CHARGES PAR CATÉGORIE

	2020	2019
Biens et services	1 185 721	1 171 479
Rémunération et avantages sociaux des employés	755 759	724 258
Subventions et contributions	273 826	270 184
Amortissement d'immobilisations corporelles	131 653	136 228
Intérêts débiteurs	20 883	21 134
Augmentation des provisions pour moins-value	7 412	7 295
Perte sur l'aliénation/la moins-value d'immobilisations corporelles	3 572	1 220
	2 378 826	2 331 798

19 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2020 :

	Total
Engagements en vertu de contrats de location-exploitation	148 185
Engagements de capitaux	147 151
Entente de maintien de l'ordre	550 128
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	655 013
Autres engagements	601 074
	2 101 551

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2021	421 961
2022	261 718
2023	222 574
2024	147 553
2025	76 791
2026 et par la suite	970 954
	2 101 551

Outre les engagements de capitaux déclarés ci-dessus, le gouvernement est aussi lié par obligation contractuelle dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Kivalliq) (note 17). Au 31 mars 2020, un passif de 12 369 \$ est inscrit au titre des couts totaux estimatifs du contrat de 24 258 \$. Les paiements débiteront à l'achèvement du projet, qui devrait se réaliser d'ici octobre 2020.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 mars 2020*(en milliers de dollars)*

20 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	566 762
Nouveau Fonds Chantiers Canada	224 150
Société canadienne d'hypothèques et de logement	466 575
Ententes avec Santé Canada	170 267
Autres / ententes avec des tiers	103 630
	<hr/> 1 531 384
Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :	
2021	255 290
2022	243 589
2023	283 199
2024	201 427
2025	157 353
2026 et par la suite	390 526
	<hr/> 1 531 384

21 ÉVENTUALITÉS**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2020, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué. (0 \$ en 2019).

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 1 545 \$ (2019 - 1 545 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, discrimination, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 17 168 \$ (2019 - 17 168 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Autres

Dans le cadre de l'entente sur les logements sociaux conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Nunavut est responsable de l'administration des divers prêts à des tiers qui sont consentis ou assurés par la SCHL. Selon l'entente, la Société protège la SCHL de toute perte liée à ces prêts. La valeur comptable de ces prêts se chiffrait approximativement à 430 \$ au 31 mars 2020 (2019 - 572 \$).

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

22 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs déclarés par le gouvernement.

	2020	2019
Curateur public	6 897	5 366
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 307	1 055
Fiducie du tribunal territorial	742	737
	8 946	7 158

23 BUDGET CONSOLIDÉ

Le tableau ci-dessous effectue le rapprochement entre le budget présenté par le gouvernement à l'Assemblée législative et les totaux du budget consolidé de 2019-2020 qui figure dans l'État consolidé des résultats d'exploitation et de l'actif net.

	Budget principal des dépenses (1)	Budgets des sociétés territoriales (2)	Ajustements de consolidation prévus au budget (3)	Budget consolidé
Revenus				
Provenant du gouvernement du Canada	1 929 300	44 300	-	1 973 600
Provenant du gouvernement du Nunavut	-	317 200	(317 200)	-
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut	409 200	193 600	(144 100)	458 700
Total des revenus	2 338 500	555 100	(461 300)	2 432 300
Charges				
Santé	533 000	-	(600)	532 400
Services communautaires et gouvernementaux	575 100	-	(63 200)	511 900
Éducation	298 100	71 400	(54 700)	314 800
Habitation	258 400	301 700	(260 300)	299 800
Finances	132 100	134 400	(73 900)	192 600
Services à la famille	166 300	-	(1 400)	164 900
Justice	133 600	-	-	133 600
Développement économique et transports	126 100	8 700	(5 000)	129 800
Environnement	31 700	-	-	31 700
Culture et patrimoine	36 800	-	(2 100)	34 700
Assemblée législative	28 100	-	-	28 100
Ressources humaines	26,700	-	-	26,700
Exécutif et affaires intergouvernementales	26 500	-	-	26 500
Total des charges	2 372 500	516 200	(461 200)	2 427 500
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(34 000)	38 900	(100)	4 800

(1) Le montant net des recettes générées par le gouvernement du Nunavut inscrit au budget principal des dépenses a été majoré de 183 720 \$ en raison du reclassement du coût des biens vendus relatifs aux fonds renouvelables dans les charges. Les dépenses prévues des ministères des Finances et des Services communautaires et gouvernementaux ont également été augmentées de 6 637 \$ et de 177 083 \$, respectivement, pour rendre compte du coût des biens vendus lié aux fonds renouvelables. Les projets d'infrastructures financés par un tiers dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada sont inscrits au compte des Services communautaires et gouvernementaux.

(2) Les budgets des sociétés territoriales ont été alloués aux lignes de dépenses du gouvernement en fonction de leur lien hiérarchique ministériel.

(3) Les ajustements de consolidation budgétés se fondent sur le montant budgété des sociétés territoriales ou des ministères ou, le cas échéant, sur les estimations fondées sur des données historiques.

24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS****Notes afférentes aux états financiers consolidés**

31 mars 2020*(en milliers de dollars)*

25 COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion d'une nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) était une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde entier. Le gouvernement n'est conscient d'aucune modification susceptible d'affecter ses activités résultant de la crise de la COVID-19.

Après la fin de l'exercice, le gouvernement a reçu une somme de 36 000 \$ du gouvernement du Canada pour l'appuyer durant la pandémie.

Compte tenu de la nature imprévisible de la maladie et de la durée appréhendée de sa propagation, le gouvernement n'est pas en mesure d'évaluer les répercussions potentielles de la pandémie sur ses activités à venir ni d'en mesurer ou d'en évaluer les conséquences sur ses actifs et passifs.

COMPTES PUBLICS

Annexe consolidée des revenus par source

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020	2019
	Réel	Réel
Provenant du gouvernement du Canada		
Formule de financement des territoires	1 641 713	1 578 812
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	190 491	202 933
Autres paiements de transfert	146 748	159 890
	1 978 952	1 941 635
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut		
Impôt sur le revenu des particuliers	31 397	37 773
Impôt sur le revenu des sociétés	23 616	27 978
Taxe sur les salaires	35 272	32 314
Taxe sur le tabac	22 581	22 599
Taxe sur le carburant	23 532	17 964
Impôt foncier	8 384	7 768
Taxe d'assurance	2 320	2 422
Ventes		
Fonds renouvelable des produits pétroliers - avant le coût des produits vendus d'un montant de 110 977 \$ (2019 - 106 718 \$)	130 946	133 026
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées - avant le coût des produits vendus d'un montant de 7 648 \$ (2019 - 7 175 \$)	16 002	16 146
Société de développement du Nunavut - avant le coût des produits vendus d'un montant de 4 395 \$ (2019 - 3 539 \$)	3 652	3 593
Société d'énergie Qulliq - ventes d'énergie	73 739	70 766
Récupérations au titre des habitations des employés	21 310	20 427
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	1 077	1 544
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	8 586	12 606
Revenus d'investissement	8 991	8 290
Produit de l'assurance	-	15
Autres revenus	70 046	69 856
	481 451	485 087
Total des revenus	2 460 403	2 426 722

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE B

Annexe consolidée des immobilisations corporelles
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Installations d'entreposage	Parcs de stockage	Équipement	Entrepôt / équipement (SEQ)	Centrales électriques	Systèmes de transmission distribution	Infrastructure	Terres	2020	2019
Coût des immobilisations corporelles												
Solde d'ouverture	2 499 026	194 077	41 733	206 990	139 797	56 361	326 582	76 600	357 811	327	3 899 304	3 671 824
Ajouts	24 074	-	50	752	5 374	-	-	-	134	-	30 384	36 277
Virements de travaux en cours	88 446	-	8 765	103	3 010	1 762	15 984	755	-	-	118 825	206 576
Aliénations	(1 960)	-	-	-	-	(39)	-	-	-	-	(1 999)	(12 503)
Moins-values	-	(639)	-	-	(2,369)	-	-	-	-	-	(3 008)	(2 870)
Solde de clôture	2 609 586	193 438	50 548	207 845	145 812	58 084	342 566	77 355	357 945	327	4 043 506	3 899 304
Amortissement accumulé												
Solde d'ouverture	(977 980)	(117 208)	(23 370)	(92 553)	(114 659)	(24 007)	(113 814)	(24 401)	(86 250)	-	(1 574 242)	(1 452 167)
Amortissement	(82 247)	(7 409)	(1 700)	(7 092)	(7 867)	(2 062)	(9 716)	(1 550)	(12 010)	-	(131 653)	(136 228)
Aliénations	1 396	-	-	-	-	39	-	-	-	-	1 435	12 455
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 698
Solde de clôture	(1 058 831)	(124 617)	(25 070)	(99 645)	(122 526)	(26 030)	(123 530)	(25 951)	(98 260)	-	(1 704 460)	(1 574 242)
Travaux en cours												
Solde d'ouverture	88 347	-	7 734	3 842	2 717	458	9 694	2 299	73 739	-	188 830	189 866
Ajouts	111 769	-	1 391	4 562	342	2 915	15 069	1 522	39 594	-	177 164	205 540
Virements au coût des immobilisations corporelles	(88 446)	-	(8 765)	(103)	(3 010)	(1 762)	(15 984)	(755)	-	-	(118 825)	(206 576)
Solde de clôture	111 670	-	360	8 301	49	1 611	8 779	3 066	113 333	-	247 169	188 830
Valeur comptable nette	1 662 425	68 821	25 838	116 501	23 335	33 665	227 815	54 470	373 018	327	2 586 215	2 513 892
Durée de vie utile estimative	20-35 ans	20-30 ans	20-30 ans	30 ans	5-30 ans	1-45 ans	20-40 ans	15-45 ans	30 ans			

Durant l'exercice, des intérêts de 133 \$ ont été capitalisés (2019 - 627 \$) dans le cadre des ajouts.

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie ne tiennent pas compte d'un montant de 9 993 \$ (4 977 \$ en 2019) lié à l'acquisition et à la construction de biens qui n'ont pas été payés au 31 mars 2020 et d'un montant de 680 \$ (77 \$ en 2019) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

Les ajouts d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 707 \$ (2 949 \$ en 2019) au titre des coûts indirects de la Société d'énergie Qulliq.

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

ANNEXE C

Annexe consolidée des informations sectorielles

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Trésor	Fonds renouvelables	Sociétés territoriales	Total de tous les secteurs	Redressements de consolidation (1)	2020	2019
Revenus							
Provenant du gouvernement du Canada							
Formule de financement des territoires	1 641 713	-	-	1 641 713	-	1 641 713	1 578 812
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	190 582	-	928	191 510	(1,019)	190 491	202 933
Autres paiements de transfert	99 627	-	47 121	146 748	-	146 748	159 890
	1 931 922	-	48 049	1 979 971	(1,019)	1 978 952	1 941 635
Générés par le gouvernement du Nunavut							
Impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers	55 013	-	-	55 013	-	55 013	65 751
Autres impôts	92 089	-	-	92 089	-	92 089	83 067
Ventes	-	216 144	136 358	352 502	(128 163)	224 339	223 531
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	1 077	-	-	1 077	-	1 077	1 544
Général	59 476	-	386 668	446 144	(345 797)	100 347	98 588
	207 655	216 144	523 026	946 825	(473 960)	472 865	472 481
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	8 586	-	-	8 586	-	8 586	12 606
Total des revenus	2 148 163	216 144	571 075	2 935 382	(474 979)	2 460 403	2 426 722
Charges							
Biens et services	786 210	215 270	335 825	1 337 305	(151 584)	1 185 721	1 171 479
Rémunération et avantages sociaux des employés	611 389	7 647	130 390	749 426	6 333	755 759	724 258
Subventions et contributions	603 948	-	-	603 948	(330 122)	273 826	270 184
Amortissement des immobilisations corporelles	80 838	-	51 226	132 064	(411)	131 653	136 228
Intérêts débiteurs	13 564	18	7 521	21 103	(220)	20 883	21 134
Augmentation des provisions pour moins-value	2 051	763	3 562	6 376	1 036	7 412	7 295
Moins-values sur les immobilisations corporelles	3 008	-	564	3 572	-	3 572	1 220
Total des charges	2 101 008	223 698	529 088	2 853 794	(474 968)	2 378 826	2 331 798
Excédent pour l'exercice	47 155	(7 554)	41 987	81 588	(11)	81 577	94 924

(1) - Comprend les redressements visant à éliminer les soldes inter-entités pour se conformer aux principes comptables généralement reconnus. Par exemple, les contributions par ministère versées aux fonds renouvelables, aux sociétés territoriales et autres organismes (c'est-à-dire entités consolidées) figurent dans les charges au titre des subventions et contributions sous la colonne Trésor, tandis que les montants reçus par le groupe pertinent d'entités consolidées figurent à titre de revenus dans leur colonne respective. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation et donc il en résulte des montants importants figurant sous la colonne redressements de consolidation.

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

PARTIE III
ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS
(non vérifiés)

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Note	2020	2019
Actifs financiers			
Espèces et quasi-espèces	3	604 270	609 575
Montant dû par le gouvernement du Canada	4	127 268	98 582
Débiteurs	5	119 067	105 065
Stocks pour revente	6(a)	238 272	158 044
Prêts	7	16 060	20 165
Investissement de portefeuille et autres investissements	8	71 032	69 677
Total des actifs financiers		1 175 969	1 061 108
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	416 789	338 878
Revenus reportés	10	125 333	95 053
Passifs au titre des sites contaminés	11	8 154	8 154
Obligations liées au régime de retraite et autres avantages des employés	12	86 858	74 682
Emprunt hypothécaire	13	-	830
Responsabilité de l'aéroport international d'Iqaluit	14	153 467	155 138
Obligations au titre de contrats de location-acquisition	15	62 268	74 710
Responsabilité du programme de gestion de l'énergie du Nunavut	16	15 004	5 873
Total des passifs		867 873	753 318
Actifs financiers nets		308 096	307 790
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles (annexe C)		1 521 145	1 481 997
Stocks pour utilisation	6(b)	3 680	3 503
Charges payées d'avance		4 423	4 453
Total des actifs non financiers		1 529 248	1 489 953
Actifs nets		1 837 344	1 797 743
Obligations contractuelles (note 18)			
Droits contractuels (note 19)			
Éventualités (note 20)			

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé des résultats et des actifs nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Budget <small>(Note 23)</small>	2020 Réel	2019 Réel
Revenus (annexe A)			
Provenant du gouvernement du Canada	1 930 883	1 931 922	1 878 513
Recettes fiscales générées par le gouvernement du Nunavut	135 900	147 102	148 818
Autres revenus générés par le gouvernement du Nunavut	75 057	88 876	94 024
Récupérations de charges sur exercices antérieurs	13 000	8 586	12 606
Total des revenus	2 154 840	2 176 486	2 133 961
Charges (annexe B)			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 915 028	1 927 543	1 855 003
<i>Plus</i> : Amortissement d'immobilisations corporelles	84 566	80 838	87 180
<i>Plus</i> : Moins-value de la valeur d'actifs corporels	-	3 008	170
Total de fonctionnement et d'entretien	1 999 594	2 011 389	1 942 353
Dépenses d'investissement	301 643	248 492	264 716
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	112 397	122 996	127 995
Total des dépenses d'investissement	189 246	125 496	136 721
Total des charges	2 188 840	2 136 885	2 079 074
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(34 000)	39 601	54 887
Actifs nets, début de l'exercice	1 797 743	1 797 743	1 742 856
Actifs nets, fin de l'exercice	1 763 743	1 837 344	1 797 743

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

État non consolidé de la variation des actifs financiers nets (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
(Déficit) excédent, pour l'exercice	(34 000)	39 601	54 887
Immobilisations corporelles (annexe C)			
Ajouts	(112 397)	(122 995)	(127 995)
Aliénations	-	-	48
Ajouts en nature	-	-	(47)
Moins-values	-	3 008	170
Amortissement	84 566	80 838	87 180
	(27 831)	(39 149)	(40 644)
Ajouts de stocks pour utilisation	(196)	(4 496)	(5 765)
Utilisation de stocks pour utilisation	-	4 320	5 377
(Augmentation) nette des charges payées d'avance	(327)	30	(237)
	(523)	(146)	(625)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(62 354)	306	13 618
Actifs financiers nets, début de l'exercice	307 790	307 790	294 172
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	245 436	308 096	307 790

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

État non consolidé des flux de trésorerie (non vérifié)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020	2019
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'exploitation :		
Sommes reçues de :		
Transferts du gouvernement du Canada	1 933 176	1 891 319
Imposition	146 160	146 332
Produit de l'assurance	16 649	14 759
Autres produits générés	253 908	288 157
Intérêts sur les prêts et investissements de portefeuilles	1 490	1 986
Espèces versées pour :		
Paievements d'intérêts sur les contrats de location-acquisition, et les hypothèques financement de projets	(13 324)	(14 724)
Aux membres du personnel ou pour leur compte	(588 935)	(584 099)
Bénéficiaires	(553 790)	(521 568)
Fournisseurs	(1 075 742)	(1 082 197)
	119 592	139 965
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement en immobilisation		
Achats d'immobilisation corporelles	(112 252)	(128 892)
	(112 252)	(128 892)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités d'investissement		
Prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	(474)	(742)
Remboursement de prêts aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers	4 548	7 685
Investissements dans des secteurs désignés	(1 355)	(52 146)
	2 719	(45 203)
Encaisse fournie par (utilisée pour) les activités de financement		
Paievements du principal pour l'aéroport international d'Iqaluit	(1 670)	(1 554)
Paievements du principal sur contrats de location-acquisition	(11 804)	(15 630)
Paievement du principal Programme de gestion de l'énergie du Nunavut	(1 060)	(1 400)
Paievements du principal sur emprunt hypothécaire	(830)	(479)
	(15 364)	(19 063)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 305)	(53 193)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	609 575	662 768
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice (note 3)	604 270	609 575

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers non consolidés.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

1 AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT**(a) Gouvernement du Nunavut**

Le gouvernement du Nunavut (le gouvernement) exerce ses activités en vertu de la *Loi sur le Nunavut (Canada)*. Le gouvernement est constitué d'une Assemblée législative élue qui autorise les débours, les avances, les prêts et les investissements, sauf ceux autorisés expressément par la loi.

(b) Budget principal des dépenses

Le budget principal des dépenses 2019-2020 a été présenté à l'Assemblée législative en Mai 2019 et représente le plan financier du gouvernement pour l'exercice (c'est-à-dire le budget initial). De l'information sommaire et des totaux pour ce budget sont fournis aux pages x à xiii du budget principal des dépenses 2019-2020. Les montants inscrits sous Vote 5 Revenus et Vote 4 Dépenses représentent la partie des coûts admissibles qui sera financée dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada ou d'autres parties, et bien qu'ils ne fassent pas partie des crédits approuvés au titre de la loi de crédits annuelle (fonctionnement et entretien) de l'Assemblée législative en Mai 2019, ils sont, comme les fonds renouvelables, compris dans les totaux du budget initial divulgués dans les présents états financiers.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) États financiers**

Les présents états financiers non consolidés sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCSP), émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) sauf qu'ils ne sont pas consolidés et que certains revenus sont comptabilisés nets de charges (c'est-à-dire que les revenus provenant de la division des produits pétroliers et de la vente de boissons alcoolisées sont comptabilisés nets du coût d'acquisition des produits vendus).

Conformément à l'article 74 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le gouvernement prépare également des états financiers consolidés qui rendent pleinement compte de la nature et de la portée des affaires financières et des ressources relevant de la responsabilité du gouvernement. L'entité comptable consolidée est définie dans les présents états.

(b) Entité comptable

Les présents états financiers comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation du Trésor, y compris des ministères et des organismes publics établis au budget principal des dépenses, de même que les fonds renouvelables suivants :

- Fonds renouvelable des boissons alcoolisées
- Fonds renouvelable des produits pétroliers
- Fonds renouvelable des stocks de l'état
- Fonds renouvelable des prêts étudiants

Les fonds renouvelables établis par le gouvernement fournissent le fonds de roulement nécessaire pour assurer la prestation des biens et des services au grand public et aux ministères du gouvernement.

Les organismes publics suivants sont compris aux présents états financiers uniquement dans la mesure des contributions que le gouvernement leur a versées au cours de l'exercice :

- Sociétés territoriales
 - Collège de l'Arctique du Nunavut (CAN)
 - Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN)
 - Société de développement du Nunavut (SDN)
 - Société d'habitation du Nunavut (SHN)
 - Société d'énergie Qulliq (SEQ)
- Autres organismes publics
 - Autorités scolaires de district
 - Tribunal des droits de la personne
 - Inuit Uqausingjinnik Taiguusiliuqtiit
 - Commission des normes du travail
 - Commission des services juridiques
 - Commission des boissons alcoolisées
 - Commission des licences d'alcool du Nunavut
 - Bureau du curateur public
 - Conseil qullit de la condition féminine du Nunavut

Loterie du Nunavut, qui agit à titre de partenaire commercial du gouvernement, est comptabilisée dans les présents états financiers non consolidés en fonction des contributions perçues durant l'exercice depuis les résultats nets de la vente et des activités de la loterie au Nunavut.

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT), qui est responsable de l'administration des primes d'assurance des employeurs et des régimes d'avantages sociaux des employés au Nunavut, n'est pas prise en compte dans les présents états financiers. Étant donné que le gouvernement n'a pas de contrôle ou d'accès aux actifs de la CSTIT et n'a pas de responsabilité envers ses obligations, elle est exclue de l'entité comptable du gouvernement.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(c) Estimations et incertitude d'évaluation

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction du gouvernement doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des recettes et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude d'évaluation. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèse au cours d'exercices futures pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Toutefois, au moment de la préparation des présents états financiers, la direction du gouvernement considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations les plus importantes de la direction portent notamment sur :

(i) l'impôt sur le revenu perçus par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement;

(ii) la provision pour créances douteuses, les provisions pour moins-value sur les prêts, la provision pour pertes relatives aux garanties de prêt, l'amortissement des immobilisations corporelles, le passif au titre des sites contaminés, les éventualités et les autres obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés.

(d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les soldes des comptes bancaires nets des chèques en circulation et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance est habituellement de 3 mois ou moins suivant la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût.

(e) Stocks

Les stocks pour revente comprennent le combustible en vrac et les produits alcoolisés. Les stocks de combustible en vrac sont évalués au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les stocks des produits alcoolisés sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur de réalisation nette, selon la méthode premier entré, premier sorti. Les stocks pour utilisation comprennent les fournitures médicales évaluées au moindre de leur coût ou du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode premier entré, premier sorti.

(f) Prêts

Les prêts sont évalués au moindre de leur coût ou de la valeur recouvrable nette. Selon les circonstances connues à la date de préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes, des provisions pour moins-value sont comptabilisées si la collection des prêts est considérée comme douteuse ou si la valeur des prêts a subi une dépréciation. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dans le cas où la collection du principal et des intérêts est raisonnablement assurée. Un solde de prêt irrécouvrable ou ayant subi une dépréciation peut être radié seulement sur réception des approbations statutaires requises.

(g) Immobilisations corporelles et actifs loués

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers dont la durée de vie utile excède un exercice financier et dont l'utilisation est prévue sur une base continue aux fins de la prestation des services gouvernementaux. Elles peuvent comprendre des éléments aussi divers que des immeubles, des véhicules, de l'équipement, des avions, de l'équipement informatique et des systèmes logiciels.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, s'il est impossible de connaître le coût réel, au coût de remplacement actuel approximatif. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le matériel et les fournitures, le coût de main-d'œuvre directe, les coûts indirects attribuables et les charges d'intérêt directement attribuables. La capitalisation des intérêts prend fin lorsque les immobilisations corporelles sont prêtes à entrer en fonction, qu'il s'agisse de la production de biens ou de la prestation de services. Les immobilisations corporelles reçues sous forme de dons ou d'apports sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de réception, ou à leur valeur nominale s'il est impossible de connaître leur juste valeur.

Les actifs loués qui répondent à la définition d'immobilisations corporelles, sauf qu'ils sont loués à bail par le gouvernement, sont capitalisés et comptabilisés à ce titre si, pour l'essentiel, leurs conditions ont pour effet de transférer pratiquement tous les avantages et les risques liés à la propriété au gouvernement. Le droit de propriété n'a pas nécessairement été transféré. Le passif locatif et l'actif correspondant sont comptabilisés selon la valeur actualisée des paiements exigés tout au long de la période de location. La valeur actualisée est calculée en utilisant le moindre du taux implicite du contrat de location ou du taux d'intérêt créditeur du gouvernement à la date où l'obligation est engagée.

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter de leur mise en service, selon la méthode linéaire. Dans le cas des actifs loués, les taux d'amortissement se fondent sur le moindre de la durée du bail ou de la durée de vie utile des actifs loués, selon les lignes directrices suivantes :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Immeubles	30 ans
Immeubles loués	30 ans
Infrastructure	30 ans
Parcs de stockage	30 ans
Installations d'entreposage	30 ans
Équipement	5-30 ans
Terres	Non amorties

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne peut plus contribuer à la capacité du gouvernement en matière de prestation de biens et de services, ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est moindre que sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter le déclin de la valeur de l'actif.

Au cours de l'exercice d'acquisition ou de mise en service d'une immobilisation corporelle, l'amortissement couvre l'exercice entier. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement sont comptabilisées à titre de travaux en cours sans amortissement jusqu'à l'exercice au cours duquel l'immobilisation est mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par droit, telles que les terres de la Couronne, les ressources en eau et les ressources minières, ne sont pas comptabilisées aux états financiers. Le coût des oeuvres d'art et des collections de musée, composées principalement de peintures, de sculptures, de dessins, d'estampes et de photographies, est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel les oeuvres sont acquises.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(h) Obligations au titre des régimes de retraite et autres avantages aux employés

Régimes de retraite

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser pour couvrir le coût du service courant. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, le gouvernement du Nunavut n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relativement à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations du gouvernement du Nunavut sont comptabilisées dans les charges au cours de l'exercice correspondant à la période auquel les employés rendent service et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite.

En outre, le gouvernement verse deux types de prestations de retraite distincts aux députés de l'Assemblée législative. Les coûts qui leur sont associés ainsi que la valeur de l'obligation de l'État relativement à ces prestations sont déterminés par évaluation actuarielle. Dans le cas où l'expérience réelle diverge des estimations, ou lorsque les hypothèses actuarielles changent, les gains et les pertes actuariels sont pris en compte. Ces pertes et ces gains ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée estimative moyenne des années de service restantes des cotisants. La comptabilisation des gains et des pertes actuariels débute lors de l'exercice suivant la date d'entrée en vigueur des évaluations actuarielles correspondantes. De plus, lors d'une modification, liquidation ou compression d'un régime, les soldes nets en gains ou en pertes actuariels doivent être immédiatement comptabilisés.

Autres avantages aux employés

Selon leurs conditions d'emploi, les employés du gouvernement peuvent constituer des prestations de départ et de logement en fonction de leurs années de service. Ces prestations sont versées au moment de la démission, de la retraite ou du décès de l'employé. De plus, tout employé, au moment de sa retraite, peut s'inscrire aux régimes de soins dentaires et de santé; le coût de ces programmes d'avantages aux employés est partagé avec le gouvernement. Les obligations et les dépenses estimées de ces régimes sont cumulées à mesure que les employés rendent service. L'évaluation actuarielle de l'obligation du gouvernement et des coûts associés à ces régimes ont été calculés en utilisant des modèles et des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction. Les prestations de départ sont comptabilisées à la date où l'employé est considéré mis à pied.

Les employés du gouvernement ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages aux employés comprennent une provision pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquiescent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé par évaluation actuarielle et a été comptabilisé dans les présents états financiers.

(i) Revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice où les opérations ou les événements produisent les revenus. Les conventions comptables particulières sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Canada

Les transferts du gouvernement du Canada sont constatés à titre de revenus si le financement est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif et est comptabilisée comme revenu reporté.

Recettes fiscales

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où l'activité imposable se produit et lorsqu'ils sont autorisés par la législation ou la capacité d'imposer et de percevoir l'impôt a été accordée par une convention législative. L'impôt sur le revenu est calculé net des déductions et des crédits d'impôt autorisés par la *Loi de l'impôt* sur le revenu. Si une charge procure un avantage financier autre qu'un allègement fiscal, elle est classée comme un transfert effectué par l'intermédiaire du régime fiscal. Si une charge procure un allègement fiscal à un contribuable et concerne le revenu, elle est considérée comme un avantage fiscal et soustraite des revenus fiscaux. Les mesures d'allègement fiscal offertes aux contribuables comprennent la prestation pour enfants du Nunavut, le crédit d'impôt pour le coût de la vie et le crédit d'impôt pour la formation du personnel des entreprises. Les impôts, en vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, sont administrés par le gouvernement du Canada au nom du gouvernement du Nunavut dans le cadre d'un accord de recouvrement des impôts et sont versés au gouvernement. Les remises se fondent sur les estimations du gouvernement du Canada pour l'année d'imposition, ces estimations étant ajustées périodiquement jusqu'à ce que les cotisations d'impôt sur le revenu soient terminées pour l'exercice en question. Ces ajustements aux revenus d'impôt sont comptabilisés au cours de l'exercice connu.

Les taxes sur le combustible, le tabac et les salaires sont prélevées en vertu de l'autorité conférée par la *Loi sur la taxe sur les produits pétroliers*, la *Loi de la taxe sur le tabac* et la *Loi de l'impôt sur le salaire*, respectivement. Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice et se fondent sur les états reçus des percepteurs ou des employeurs. Les ajustements provenant de réévaluations sont comptabilisés à titre de revenus au cours de l'exercice où ils sont déterminés. Les commissions de la taxe sur le tabac prélevées des recettes provenant de la taxe sur le tabac procurent un avantage financier autre qu'un allègement des impôts et sont comptabilisées en tant que charge.

Les impôts fonciers sont évalués sur la base d'une année civile et sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice au cours de l'exercice.

D'autres impôts sont comptabilisés selon les renseignements fournis par les parties qui prélèvent l'impôt au nom du gouvernement.

Récupération de charges sur exercices antérieurs

Les récupérations de charges sur exercices antérieurs, y compris la contrepassation de charges sur exercices antérieurs au titre des excédents, sont reportées à titre de revenus aux états financiers non consolidés. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (paragraphe 36 (9)), ces récupérations ne peuvent pas servir à augmenter le montant affecté aux charges de l'exercice courant.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(j) Charges

Les charges sont comptabilisées suivant la méthode de comptabilité d'exercice à la date où les biens ou les services sont reçus.

Les subventions et les contributions sont comptabilisées comme des charges pourvu que le versement soit autorisé et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. Les subventions et les contributions comprennent les paiements de transfert aux particuliers, aux municipalités et autres organismes visés par des ententes de financement gouvernementales. Les paiements aux particuliers comprennent les prestations pour enfants, de soutien du revenu ou de supplément de revenu. Le montant des prestations est calculé selon l'âge, la situation familiale, le revenu et les conditions d'emploi. D'autres types de subventions et de revenus sont accordés pour effectuer des recherches, établir de nouveaux postes par un soutien à la formation et pour promouvoir des activités éducatives, sanitaires et culturelles.

(k) Éventualités

Les éventualités du gouvernement sont des éléments de passif possible qui peuvent devenir des passifs réels si certains événements se produisent ou non. Si l'événement risque fort de se produire ou n'a pas été comptabilisé, et qu'il est quantifiable, une estimation du passif est comptabilisée au titre des crédettes et charges à payer. Si la probabilité ne peut être déterminée ou si le montant ne peut être raisonnablement estimé, l'éventualité est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. Les passifs éventuels résultent des passifs environnementaux éventuels ou des litiges en cours et d'autres événements semblables.

(l) Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre des sites contaminés est reconnu lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité;
- les prévisions d'avantages économiques futurs seront abandonnées;
- un montant estimatif raisonnable peut être calculé.

Le passif au titre des sites contaminés reflète la meilleure estimation du gouvernement des coûts des activités d'assainissement nécessaires pour que les sites respectent la norme minimale applicable étant donné leur mode d'utilisation avant la contamination.

Le passif est constaté net de tout recouvrement prévu, et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris l'exploitation des lieux après leur assainissement, l'entretien et la surveillance de sites.

Le passif est rajusté chaque année pour tenir compte du temps écoulé, des nouvelles obligations, des changements apportés aux estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Si la probabilité d'un événement futur démontrant la responsabilité du gouvernement ne peut être établie, un passif éventuel est déclaré dans les notes des états financiers non consolidés.

(m) Opérations entre parties liées

Opérations interentités

Le terme « opérations interentités » désigne les opérations entre des entités sous contrôle commun. Exception faite des opérations de restructuration, on comptabilise le montant brut des opérations interentités et on les évalue à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange si elles sont conclues selon des conditions semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou si les coûts indiqués sont recouverts.
- ii) S'ils sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement et s'ils auraient sinon été achetés, les biens et services reçus d'entités sous contrôle commun sans contrepartie sont comptabilisés en tant que revenus et charges à leur valeur comptable.

Opérations entre apparentés

Le terme « apparentés » désigne les principaux membres de la direction qui exercent une autorité ou assument des responsabilités à l'égard de la planification, de la direction ou du contrôle des activités du gouvernement, de même que les membres de la famille proche des principaux membres de la direction et les entités sous le contrôle ou une grande influence de principaux membres de la direction ou de membres de leur famille proche.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont effectuées dans le cours normal des activités et des conditions commerciales

(n) Services fournis gratuitement

Le Bureau du vérificateur général du Canada offre gratuitement des services d'audit au gouvernement du Nunavut. Ces services ne se sont pas constatés dans les présents états financiers.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(o) Modifications futures des normes comptables**

Un certain nombre de normes nouvelles et modifiées émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été mises en application lors de la préparation des présents états financiers. Le gouvernement prévoit adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et il évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers. Les normes suivantes pour le secteur public entreront en vigueur comme suit :

SP 2601 – Conversion des devises (en vigueur à compter du 1er avril 2022), remplace SP 2600 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les opérations et les soldes libellés en devises.

SP 3450 - Instruments financiers (en vigueur à compter du 1er avril 2022), ce nouveau chapitre établit des directives sur la façon de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de divulguer les instruments financiers, y compris les instruments dérivés.

SP 1201 - Présentation des états financiers (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450 et SP 2601), remplace SP 1200 avec des normes et des principes généraux de présentation et de divulgation des états financiers gouvernementaux.

SP 3041 – Placements de portefeuille (en vigueur lors de l'adoption des chapitres SP 3450, SP 2601 et SP 1201), remplace SP 3040 avec des directives révisées sur la façon de comptabiliser, de présenter et de divulguer les placements de portefeuille.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (en vigueur le 1^{er} avril 2022), norme remplaçant le chapitre SP 3270 avec des directives révisées de comptabilisation, de présentation et de divulgation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

SP 3400 – Revenus (en vigueur le 1er avril 2023), un nouveau chapitre qui établit des normes sur la comptabilisation et la déclaration des revenus et qui fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et ceux provenant d'opérations sans obligation de prestation.

3 ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2020	2019
Encaisse	604 270	609 575

Au cours de l'exercice, le gouvernement a réalisé des intérêts à un taux préférentiel moins 1,65 % dans les soldes bancaires nets (2019- taux préférentiel moins 1,65%).

4 MONTANT DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

	2020	2019
Subvention à recevoir		
Du gouvernement du Canada (annexe A)	1 641 713	1 578 812
Moins : paiements reçus	(1 641 713)	(1 578 812)
	-	-
Solde de la subvention à recevoir, début de l'exercice	-	-
Solde de la subvention à recevoir, fin de l'exercice	-	-
Autres débiteurs :		
Autres débiteurs provenant du gouvernement du Canada	127 268	98 582
	127 268	98 582

Les montants dus du gouvernement du Canada ne portent pas intérêt. Les valeurs comptables se rapprochent des justes valeurs marchandes en raison de la maturité à court terme.

5 DÉBITEURS

	2020	2019
À recevoir par fonds		
Trésor	59 495	66 456
Fonds renouvelable des produits pétroliers	91 678	68 861
Fonds renouvelable des stocks de l'état	236	61
Fonds renouvelable des boissons alcoolisées	77	22
	151 486	135 400
Moins : provisions pour comptes douteux	(32 419)	(30 335)
	119 067	105 065
À recevoir en relation avec les crédateurs		
Collège de l'Arctique du Nunavut	7 460	5 742
Autorités scolaires de district	2 375	2 365
Société de crédit commercial du Nunavut	240	163
Société de développement du Nunavut	5	9
Société d'habitation du Nunavut	19 449	18 907
Société d'énergie Qulliq	22 764	16 316
À recevoir des parties liées	52 293	43 502
	99,193	91,898
Autres comptes débiteurs	151 486	135 400
Moins : provision pour comptes douteux	(32 419)	(30 335)
	119 067	105 065

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

6 STOCKS	2020	2019
(a) Pour revente		
Combustible en vrac	235 762	154 895
Produits alcoolisés	2 510	3 149
	<u>238 272</u>	<u>158 044</u>

En 2020, la recouvrement des stocks de combustible en vrac s'élevait à 821 \$ (dépréciation de 699 \$ en 2019).

(b) Pour utilisation		
Fournitures médicales	3 680	3 503

7 PRÊTS	2020	2019
Avances du fonds de roulement à la Société de crédit commercial du Nunavut. Le terme est indéterminé et assorti de l'option de rembourser toute portion du principal à toute date de paiement des intérêts. Les intérêts sont calculés selon les rendements d'une obligation de référence de trois ans du gouvernement du Canada variant de 0,50 % à 1,72 % (2019 - de 1,54 % à 2,34 %) à la fin du mois, intérêts annuels composés.		
	14 222	18 392
Prêts du Fonds des prêts étudiants, portant intérêt à des taux variant de 0,0 % à 12,5 % (2019 - 0,0 % à 12,5 %), nets de créances douteuses et de provisions pour moins-value de 5 513 \$ (2019 - 5 319 \$).		
	1 838	1 773
Autre, nette de provisions pour moins-value de 64 \$ (2019 - 64 \$).		
	-	-
	<u>16 060</u>	<u>20 165</u>

8 INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE ET AUTRES INVESTISSEMENTS			2020	2019
	Taux de rendement effectif	Échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Investissements de portefeuille				
Certificat de placement garanti	1.98%	60 days	50 000	50 000
			<u>50 000</u>	<u>50 000</u>
Autres investissements				
Investissements désignés du FASR			21 032	19 677
			<u>71 032</u>	<u>69 677</u>

La valeur de marché des investissements de portefeuille au 31 mars 2020 était de 50 000 \$.

Les investissements désignés du Fonds d'allocation supplémentaires de retraite (FASR) de l'Assemblée législative représentent les fonds réservés dans le cadre du Trésor utilisé pour s'acquitter des obligations au titre des prestations constituées du FASR. Les investissements sont gérés par une tierce partie. L'énoncé de la politique de placement détermine les catégories de titres, les catégories d'émetteurs, les limites et les conditions admissibles. Au 31 mars 2020, la valeur marchande des investissements du FASR totalisait 20 548 \$ (2019 - 21 719 \$), et ils affichaient un rendement négatif de 6,00 % (2019 - rendement positif de 4,52 %).

9 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	2020	2019
Créditeurs payables aux parties liées		
Collège de l'Arctique du Nunavut	1 979	1 266
Administrations scolaires de district	1 837	903
Société de crédit commercial du Nunavut	2	63
Société de développement du Nunavut	88	44
Société d'habitation du Nunavut	1 142	422
Société d'énergie Qulliq	14 972	6 282
	<u>20 020</u>	<u>8 980</u>
Autres		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	126,582	125,032
Autres charges à payer, déductions salariales et retenues des entrepreneurs	201,280	133,260
Congés payés et heures compensatoires	36,941	34,783
Montant dû au gouvernement du Canada	30,867	32,226
Montant dû au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	1,099	4,597
	<u>396 769</u>	<u>329 898</u>
	<u>416 789</u>	<u>338 878</u>

Les montants ci-dessus ne portent pas intérêt.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT

COMPTES PUBLICS

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

10 REVENUS REPORTÉS

	Solde au 1 ^{er} avril 2019	Fonds reçus au cours de l'exercice	Intérêts accumulés	Fonds aux revenus	Solde au 31 mars 2020
Financement de base pour les provinces et les territoires (Fonds Chantiers Canada)	4 212	-	83	(899)	3 396
Entente sur la taxe sur l'essence	47 710	33 018	1 440	(14 452)	67 716
Revendications territoriales du Nunavut	32 756	10,625	-	(7 610)	35 771
Autres revenus reportés	10 375	21 552	-	(13 477)	18 450
	<u>95 053</u>	<u>65 195</u>	<u>1 523</u>	<u>(36 438)</u>	<u>125 333</u>

Le solde des revenus reportés au 31 mars comprend principalement des fonds reçus du gouvernement du Canada pour des projets d'infrastructure et des programmes spécifiques admissibles, et ce, dans le cadre d'une contribution ou d'autres ententes formelles. En 2020-2021 et au-delà, au fur et à mesure que le gouvernement remplit ses obligations vis-à-vis les objectifs de l'entente ou d'autres stipulations reliés à l'utilisation de ces fonds, les revenus associés seront comptabilisés dans ses états financiers.

11 PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

2020

2019

Passif au titre de la remise en état des sites contaminés (non actualisé)	8 154	8 154
---	-------	-------

Les activités du gouvernement sont assujetties à différentes lois et divers règlements fédéraux et territoriaux, notamment la *Loi sur la protection de l'environnement et les directives environnementales relatives à l'assainissement des lieux contaminés (2010)*, lesquelles visent à assurer la protection de l'environnement et à réduire au minimum les répercussions négatives sur celui-ci. Le gouvernement mène ses activités de façon à protéger la santé publique et l'environnement et juge ses activités conformes à toutes les lois et tous les règlements applicables.

Le gouvernement reconnaît qu'il y a des coûts relatifs à l'assainissement des sites contaminés dont il est responsable. Au 31 mars 2020, 6 sites (6 en 2019), soit 2 parcs de stockage (2 en 2019), 4 décharges (4 en 2019) avaient été désignés comme nécessitant des travaux d'assainissement. En ce qui concerne les sites pour lesquels le gouvernement du Nunavut a l'intention de renoncer à des avantages économiques futurs en raison d'une obligation légale ou prévoit procéder à la décontamination (p. ex., en raison des risques pour la santé humaine), pour lesquels il est responsable de l'assainissement ou en a accepté la responsabilité et pour lesquels il est possible d'établir une estimation raisonnable des coûts associés à ces opérations, un passif a été déclaré dans les présents états financiers. Si des coûts liés à l'assainissement ont été estimés et qu'un passif a été comptabilisé, l'estimation du passif a été fondée sur des analyses de tiers ou sur une extrapolation des coûts précédemment engagés pour décontaminer, surveiller ou gérer des sites d'une superficie et d'un degré de contamination similaires.

Le gouvernement a identifié 71 (2019 - 71) autres sites situés sur les terres domaniales pour lesquels des passifs au titre des sites contaminés pourraient exister aux fins d'évaluation, d'assainissement et de surveillance. Les activités associées à ces sites sont classées comme suit :

	2020	2019
Parcs de stockage	25	25
Centrales électriques	27	27
Sites municipaux et déchets	11	11
Garages et autres installations de travaux	5	5
Aéroports	2	2
Carrières	1	1
	<u>71</u>	<u>71</u>

Le gouvernement est devenu propriétaire des sites et des activités associées aux aéroports, des parcs de stockage et des centrales électriques lors de la création du territoire le 1er avril 1999. La contamination de certains de ces sites s'est produite alors que d'autres parties étaient responsables de leur utilisation ou de leur gestion. Le gouvernement a évalué à 9 700 \$ et 40 000 \$ (2019 - 9 700 \$ et 40 000 \$) respectivement le coût des travaux d'assainissement de 14 parcs de stockage et de 27 centrales (2019 - 14 et 27). En outre, il estime que la décontamination des autres sites pourrait coûter entre 65 000 \$ et 136 000 \$ (2019 - 65 000 \$ à 136 000 \$), selon l'approche choisie. Aucun passif au titre de l'assainissement de ces 71 (2019 - 71) sites n'est constaté dans les présents états financiers étant donné que le gouvernement ne prévoit pas l'abandon des avantages économiques futurs (c'est-à-dire aucune obligation légale de procéder à l'assainissement). À l'avenir, un passif au titre de l'assainissement de ces sites ou d'autres sites sera constaté si les avantages économiques futurs seront abandonnés (c'est-à-dire s'il y a des risques pour la santé publique ou qu'il y a une obligation légale).

La plupart des parcs de stockage et des centrales électriques font l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer du confinement des contaminants détectés. Aucun programme de surveillance continue n'a cependant été mis sur pied dans les autres sites et installations du gouvernement du Nunavut, bien que celui-ci compte entreprendre l'élaboration d'un tel programme sous peu.

En outre, le gouvernement a relevé 145 (2019 - 144) sites où se trouvent des garages, des installations de travaux publics, des carrières, des installations de traitement et d'évacuation des eaux d'égoût et des déchets et de déchets solides, et qui sont situés dans les limites d'une municipalité et régis par la réglementation municipale. Il incombera aux municipalités concernées de surveiller et de décontaminer, le cas échéant, ces sites.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS

Des régimes de retraite distincts ont été mis sur pied pour les employés du gouvernement et les députés de l'Assemblée législative. Le gouvernement offre également aux employés, en plus des prestations de retraite, des indemnités de cessation d'emploi et de déménagement et des congés de maladie ainsi que des avantages de santé postérieurs à l'emploi. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraîne des passifs en souffrance au titre des indemnités constituées, estimées au moyen de calculs actuariels. Ces calculs reposent sur des renseignements et des hypothèses approuvés par la direction. Au 31 mars, les passifs au titre des régimes de retraite et d'autres avantages aux employés se répartissaient comme suit :

	2020	2019
Régimes de retraite		
Régime de retraite des députés de l'Assemblée législative	18 350	16 687
Total des régimes de retraite	18 350	16 687
Autres avantages aux employés		
Départ et Relogement	26 208	21 350
Régime de santé postérieur à l'emploi	31 801	26 007
Congés de maladie	10 499	10 638
Total des autres avantages aux employés	68 508	57 995
Total obligations liées aux régimes de retraite et autres avantages aux employés	86 858	74 682

Régime de retraite de la fonction publique

Essentiellement, tous les employés du gouvernement du Nunavut sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. La loi oblige le gouvernement du Canada à assurer le paiement des prestations du régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation. Les employés et le gouvernement du Nunavut doivent y cotiser. La cotisation de l'employeur est fixée par la président du Conseil du Trésor du Canada sous forme de multiple de la cotisation demandée aux employés. Le taux de cotisation en vigueur au 31 mars 2020 était de 1,01 fois (2019 - 1,01) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 fois (2019 - 1,0) pour les participants inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les cotisations totales de l'employeur s'élevaient à 33 814 \$ (2019 - 33 770 \$) et ont été traitées comme des dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations totales des employés s'élevaient à 33 696 \$ (2019 - 33 649 \$).

Régimes d'allocations de retraite de l'Assemblée législative

Le gouvernement du Nunavut parraine deux régimes de retraite à prestations déterminées pour les députés de l'Assemblée législative. Les deux régimes sont administrés par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Les régimes versent des prestations calculées selon les années de service et les gains moyens de fin de carrière. Ils fournissent une protection contre l'inflation fondée sur les hausses de l'indice des prix à la consommation.

Le premier régime est le Fonds d'allocations de retraite de l'Assemblée législative (FARAL), un régime de retraite enregistré et cotisable à prestations déterminées créé en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite de l'Assemblée législative*. Le Bureau de l'Assemblée législative gère un fonds de retraite distinct en fiducie pour administrer les cotisations et les allocations du FARAL. Le fonds est entré en vigueur le 1er avril 1999.

Le deuxième régime est le Fonds d'allocations supplémentaires de retraite (FASR), un régime de retraite facultatif non enregistré et non cotisable créé en vertu de la *Loi sur les allocations supplémentaires de retraite* pour les députés qui choisissent d'y participer. Les versements et les charges associés au FASR sont payés par le fonds de revenus consolidé du gouvernement. Ce régime est entré en vigueur au cours de l'exercice 2001-2002 et verse des prestations rétroactives au 1er avril 1999.

Les prestations de retraite sont payables aux députés selon un pourcentage de la moyenne des meilleurs salaires au cours de quatre années consécutives à titre de député et de ministre, ou de président de la Chambre (s'il y a lieu), multiplié par les services crédités à titre de député et pour chacun des trois autres postes (s'il y a lieu). Un poste doit être détenu au moins un an et les prestations de retraite pour chaque poste sont calculées séparément. Le pourcentage utilisé pour calculer les prestations de retraite est de 2 % pour le FARAL et de 3 % pour le FASR.

L'âge normal de la retraite en vertu de ces deux régimes correspond à la première éventualité de (a) 60 ans (b) 30 années de service, ou (c) âge plus service égale 80. Un député peut prendre sa retraite en tout temps à partir du moment où il cesse d'être député. La retraite anticipée entraîne une réduction des prestations de 0,25 % pour chaque mois où un député prend sa retraite avant l'âge normal de la retraite. Pour un député, l'âge de la retraite ajournée ne peut dépasser 69 ans.

Il n'y a eu aucune modification, aucune liquidation et aucune compression ou dérogation temporaire de ces régimes en 2020 (aucun changement en 2019).

Les évaluations actuarielles de ces régimes étaient terminées en date du 1^{er} avril 2018. Les évaluations ont été effectuées à l'aide de la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les évaluations ont été fondées sur plusieurs hypothèses approuvées par le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Ces hypothèses reflètent les meilleures estimations des résultats à long terme et des prévisions à court terme, et les hypothèses démographiques qui ont servi à établir les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation. Voici les hypothèses principales : taux d'inflation - 2,0 % (2,0 % en 2019), taux d'actualisation - 3,75 % (3,3 % en 2019), rendement de l'actif - 5,3 % (4,8 % en 2019), augmentation de la rémunération - 3,0 % (3,0 % en 2019), taux de mortalité.

La méthode d'évaluation des actifs, la valeur axée sur la valeur marchande, pour le régime FARAL est égale à une valeur marchande lissée qui répartit l'écart entre les revenus d'investissement réels et prévus sur une période de quatre ans. La date d'entrée en vigueur des prochaines évaluations actuarielles de ces régimes est le 1^{er} avril 2020.

Les passifs au titre des régimes de retraite représentent l'excédent de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sur la valeur actuarielle des actifs nets disponibles pour les prestations.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

12 OBLIGATIONS LIÉES AUX RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES AUX EMPLOYÉS (suite)

Selon les renseignements fournis pour l'exercice par l'actuaire du régime, les passifs au titre des régimes de retraite des députés au 31 mars s'établissent comme suit :

	FARAL	FASR	2020	2019
Obligations au titre des prestations constituées	13 552	19 696	33 248	30 397
Moins :				
Actifs au titre du fonds de retraite	15 200	-	15 200	14 332
(Gains) pertes actuariels non amortis	(68)	(234)	(302)	(622)
	15 132	(234)	14 898	13 710
Passifs (actifs) au titre des régimes de retraite	(1 580)	19 930	18 350	16 687

Au 31 mars 2020 la valeur marchande des actifs du régime de retraite FARAL était de 13 818 \$ (2019 - 16 227 \$). Le taux de rendement réel était négatif à 7,13 % (2019 - rendement positif de 5,19 %). Le FASR n'a pas d'actifs au titre d'un régime de retraite; toutefois, le passif au titre des régimes de retraite est à provisionner en tout ou en partie par les investissements désignés (note 8).

Les gains (pertes) actuariels des régimes FARAL et FASR sont tous deux amortis sur une période de 5 années (tous deux 6,0 an en 2019), ce qui représente la durée de service moyenne restante des cotisants à ces régimes.

Les charges totales relatives aux régimes de retraite des députés comprennent les éléments suivants :

	FARAL	FASR	2020	2019
Coût des prestations de l'exercice courant	1 218	1 885	3 103	3 167
Amortissement des (gains) pertes actuarielles	(40)	(64)	(104)	(991)
	1 178	1 821	2 999	2 176
Cotisations des députés	(277)	-	(277)	(248)
Charges de retraite	901	1 821	2 722	1 928
Intérêts débiteurs sur la moyenne des obligations au titre des prestations constituées	444	641	1 085	1 067
Rendement prévu sur la moyenne des actifs du régime de retraite	(779)	-	(779)	(646)
Intérêts débiteurs au titre des régimes de retraite	(335)	641	306	421
Total des charges au titre des régimes de retraite	566	2 462	3 028	2 349

Les prestations de retraite versées au titre du FARAL et du FASR s'élevaient à 356 \$ et 908 \$, respectivement (2019 - 329 \$ et 1 065 \$, respectivement).

Les cotisations du gouvernement au titre du FARAL et du FASR au cours de l'exercice s'élevaient à 457 \$ et 1 081 \$, respectivement (2019 - 924 \$ et 1 739 \$, respectivement).

Les charges totales liées aux autres avantages sociaux se composent des éléments suivants :

	Départ et relogement	Congés de maladie	Régime de santé postérieur à	2020	2019
Avantages acquis durant la période	1 905	1 868	1 797	5 570	5 348
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations	-	-	3 700	3 700	1,726
Amortissement des gains (pertes) actuariels nets comptabilisés durant l'exercice	5 851	(1 137)	(35)	4 679	1 334
Charges au titre des autres avantages sociaux	7 756	731	5 462	13 949	8 408
Frais d'intérêt au titre des avantages sociaux acquis	611	(363)	1 378	1 626	2 341
Charges totales liées aux autres avantages sociaux	8 367	368	6 840	15 575	10 749

13 EMPRUNT HYPOTHÉCAIRE

	2020	2019
Emprunt hypothécaire remboursable par versements annuels jusqu'en 2020, au taux d'intérêt composé semestriel de 6,9 %.	-	830

Les intérêts débiteurs sur l'emprunt hypothécaire remboursable étaient de 38 \$ pour l'exercice (2019 - 79 \$). Les intérêts payés sur l'hypothèque remboursable au cours de l'exercice ont été de 42 \$ (2019 - 74 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

14 RESPONSABILITÉ DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'IQALUIT

En septembre 2013, le gouvernement a signé des accords dans le cadre d'une entente de partenariat public-privé (P3) pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir une infrastructure nouvelle et modernisée à l'aéroport international d'Iqaluit. L'aéroport est officiellement entré en fonction le 9 août 2017. Le coût estimé du projet était de 305 376 \$. Le coût réel pour la réalisation du projet assumé par le partenaire privé ne s'est élevé qu'à 298 430 \$. Les coûts d'immobilisations découlant des ententes ont été financés en partie par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Nunavut a reçu 74 160 \$ du gouvernement du Canada au cours de l'exercice 2017-2018.

	2020	2019
Le prêt, qui porte un taux d'intérêt de 7,23 %, est remboursable en versements mensuels de 1 069 \$ échelonnés jusqu'en décembre 2047.	153 467	155 138

Les intérêts sur la dette à long terme découlant du projet de l'aéroport international d'Iqaluit s'élevaient à 11 159 \$ pour l'exercice (11 275 \$ en 2019). Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 11 159 \$ (11 275 \$ en 2019).

Les paiements exigibles (capital et intérêts) pour les cinq prochains exercices et pour la suite sont les suivants :

	Principal	Intérêt	Total
2021	1 795	11 035	12 830
2022	1 929	10 900	12 829
2023	2 074	10 756	12 830
2024	2 229	10 601	12 830
2025	2 395	10 435	12 830
2026 et par la suite	143 045	148 832	291 877
	153 467	202 559	356 026

15 OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les obligations au titre de contrats de location-acquisition se fondent sur les paiements contractuels minimaux exigibles au titre de la location en vigueur au 31 mars. Les contrats de location-acquisition originaux, d'une durée de 20 ans, viennent à échéance entre 2019 et 2020. Le 1^{er} juillet 2017, le gouvernement du Nunavut a entériné, avec le bailleur, des modifications et des prolongations des baux en vue d'en prolonger la durée initiale de 10 ans.

	2020	2019
Total des paiements minimaux exigibles au titre de la location	69 783	84 241
Intérêts théoriques	(7 515)	(9 531)
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location	62 268	74 710

Montant du principal et des intérêts dû dans chacun des cinq prochains exercices et par la suite sur les prêts et hypothèques payables comme suit:

	Principal	Intérêt	Total
2021	6 306	1 557	7 863
2022	6 493	1 370	7 863
2023	6 687	1 176	7 863
2024	6 332	990	7 322
2025	6 504	818	7 322
2026 and beyond	29 946	1 604	31 550
	62 268	7 515	69 783

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les remboursements du passif et des intérêts débiteurs. Le montant total des paiements minimaux exigibles au titre de la location moins le passif initial représente le coût total des intérêts pour la location. Les intérêts débiteurs sont calculés au même taux d'actualisation que celui utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location appliqué au passif locatif impayé au début de la période de paiement de la location.

Les intérêts débiteurs relatifs aux obligations au titre de contrats de location-acquisition pour l'exercice s'élevaient à 1 940 \$ (2019 - 2 659 \$) à un taux d'intérêt implicite moyen de 2,6 % (2019 - 3,0 %). Les intérêts versés pour l'année se sont élevés à 1 940 \$ (2 659 \$ en 2019). Les obligations au titre des contrats de location-acquisition prennent fin entre 2020 et 2030.

16 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT

	2020	2019
Financement du projet payable - Baffin	2 635	3 695
Financement du projet payable - Kivalliq	12 369	2 178
	15 004	5 873

Dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut - Baffin, le gouvernement a conclu un contrat de contrats d'épargne-énergie qui comprenait la responsabilité continue de verser tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par une tierce partie des coûts d'améliorations dans le cadre du projet. Les paiements sont dus mensuellement de 139 \$ à 2019, de 95 \$ à 2022 \$ et de 21 \$ à juillet 2023 à un taux d'intérêt moyen de 5,13%. Les intérêts débiteurs sur le programme étaient de 183 \$ (2019 - 266 \$) pour l'exercice. Les intérêts versés au cours de l'exercice se sont élevés à 183 \$ (266 \$ en 2019).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

16 PROGRAMME DE GESTION DE L'ÉNERGIE DU NUNAVUT (suite)

Les versements futurs sont de : Baffin	Principal	Intérêt	Total
2021	1 059	123	1 182
2022	1 079	62	1 141
2023	402	13	415
2024	95	1	96
	2 635	199	2 834

Le projet du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (région du Kivalliq) est à la phase de mise en œuvre et par conséquent, le calendrier des paiements futurs ne peut pas être déterminé pour le moment. Le gouvernement a conclu un contrat de 24 258 \$ qui comprend tous les paiements de capital et d'intérêts associés au financement par un tiers du coût des améliorations du projet. Le projet devrait se réaliser d'ici octobre 2020, moment auquel débiteront des mensualités estimatives de 124 \$ portant intérêt à un taux moyen de 9,4 %. Les frais d'intérêts du projet pour l'année ont totalisé 228 \$ (36 \$ en 2019). Les intérêts payés au cours de l'année étaient \$0 (2019 - \$0).

17 FONDS DE STABILISATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

Le fonds de stabilisation des produits pétroliers a été créé en vertu de la *Loi sur les fonds renouvelables*. Le fonds sert à stabiliser le prix des produits pétroliers achetés, vendus et distribués par le gouvernement. Le bénéfice net (perte nette) au titre du fonds renouvelable des produits pétroliers est imputé au fonds de stabilisation des produits pétroliers. L'excédent ou le solde déficitaire du fonds ne peuvent excéder 10 000 \$.

	2020	2019
Excédent (déficit), début de l'exercice	6 573	8 796
Bénéfice net (perte) du Fonds renouvelable des produits pétroliers pour l'exercice	(11 680)	(2 223)
Virement minimal exigé du (au) Trésor	-	-
Excédent (déficit), fin de l'exercice	(5 107)	6 573

18 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le gouvernement a conclu des ententes, ou a des obligations contractuelles, à l'égard des paiements suivants postérieurs au 31 mars 2020 :

	Total
Contrats de location-exploitation (annexe 5)	55 383
Engagements de capitaux	119 192
Engagements opérationnels	583 747
Entente de maintien de l'ordre	550 128
Engagements concernant l'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit	655 013
	1 963 463

Les obligations contractuelles par exercice s'établissent comme suit :

2021	345 519
2022	233 316
2023	211 607
2024	143 521
2025	75 718
2026 and beyond	953 782
	1 963 463

Outre les engagements de capitaux déclarés ci-dessus, le gouvernement est aussi lié par obligation contractuelle dans le cadre du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut (Kivalliq) (note 16). Au 31 mars 2020, un passif de 12 369 \$ est inscrit au titre des coûts totaux estimatifs du contrat de 24 258 \$. Les paiements débiteront à l'achèvement du projet, qui devrait se réaliser d'ici octobre 2020.

19 DROITS CONTRACTUELS

Le gouvernement a conclu des ententes avec des entreprises et organismes gouvernementaux divers pour fournir des biens et des services. Ces ententes généreront des revenus et des actifs dans l'avenir. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des droits contractuels du gouvernement lorsque les modalités des ententes sont respectées.

	Total
Plan d'Infrastructure Canada	566 762
Ententes avec Santé Canada	170 267
Nouveau Fonds Chantiers Canada	224 150
Autres / ententes avec des tiers	101 133
	1 062 312

Voici les droits contractuels pour chaque exercice financier :

2021	205 169
2022	192 518
2023	230 261
2024	149 815
2025	105 541
2026 and beyond	179 008
	1 062 312

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

20 ÉVENTUALITÉS**(a) Ajustements postérieurs à la division**

L'entente régissant la division des actifs et des passifs entre le gouvernement du Nunavut et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au 1er avril 1999 crée un mécanisme qui fournit les ajustements postérieurs à la division.

Le délai pour de tels ajustements est illimité; et de tels ajustements peuvent être effectués dans une diversité de circonstances particulières comme le règlement de litiges relatifs à des événements précédant la date de la division. Dans un tel cas, un gouvernement a la possibilité de présenter une demande de partage des coûts à l'autre gouvernement. Les ajustements postérieurs à la division seront constatés dans l'exercice au cours duquel le passif peut être raisonnablement estimé. Au 31 mars 2020, aucun nouvel ajustement postérieur à la division n'a été divulgué.

(b) Litiges

Des plaintes pour agression sexuelle par d'anciens employés ou entrepreneurs du Nunavut alors que le territoire faisait encore partie des Territoires du Nord-Ouest ont été déposées ou sont à l'étude. Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest assureront conjointement la défense durant la procédure et ils se partageront les coûts de la défense et des dédommagements éventuels dans une proportion de 44,34 % et de 55,66 % respectivement. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 1 545 \$ (2019 - 1 545 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

Il existe un nombre de plaintes et de menaces de litiges en instance contre le gouvernement où l'issue n'est pas déterminable, ce qui comprend les cas où aucun montant de dédommagement n'a été précisé. La nature des allégations est par exemple : congédiement abusif, violation de politique, lésion corporelle, agression sexuelle, négligence, arrestation illégale et voie de fait. Dans la mesure où il est probable qu'un dédommagement soit versé et qu'on puisse raisonnablement en estimer le montant, le gouvernement a comptabilisé un passif. On estime à 17 168 \$ (2019 - 17 168 \$) le montant total relatif aux plaintes à l'étude, où l'issue n'était pas encore déterminable au 31 mars mais dont le montant du dédommagement peut être raisonnablement estimé. Aucun passif n'a été comptabilisé puisque l'issue de ces dossiers n'est pas déterminable.

(c) Prêts garantis

Dans le cadre de son financement, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) a contracté des facilités de crédit à des conditions et des taux d'intérêt divers. Le gouvernement a fourni une garantie pour les facilités de crédit SEQ suivantes :

	2020	2019
Facilité de crédit bancaire, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	15 874	9 867
Obligation remboursable, amortissable en 20 ans et venant à échéance en Septembre 2021, taux d'intérêt de 6,809 %	21 787	25 795
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	561	1 029
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Mai 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	726	1 320
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juin 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	1 053	1 882
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Février 2022, taux d'intérêt de 4,24 %	3 312	3 523
Facilité de prêt de capital à taux fixe venant à échéance en Juillet 2021, taux d'intérêt de 4,24 %	2 055	3 531
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Novembre 2022, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	12 667	13 666
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2024, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	11 267	12 067
Facilité de prêt de capital à taux variable venant à échéance en Avril 2030, intérêt au taux de préférentiel moins 0,50 %	137 566	123 670
Total des garanties fournies sur les soldes restants dus	206 868	196 350

La limite de crédit bancaire de la SEQ est de 30 000 \$ (2019 - 20 000 \$). Les facilités de prêt promis et de prêt-relais à terme non rotatif ci-dessus possèdent chacun d'eux une option pour utiliser des acceptations bancaires avec des commissions d'acceptation de 50 points de base par année pour des termes d'au moins 7 jours et d'au plus de 365 jours et émises et réémises en montant minimal global de 1 000 \$ canadiens et en multiples de cette somme.

Selon ses besoins de fonctionnement, la Société de développement du Nunavut (SDN) peut de temps à autre se trouver dans une situation de découvert bancaire. Le découvert est garanti par le gouvernement et l'intérêt sur le découvert est fixé selon le taux préférentiel plus 0,50 % par année. L'intérêt est chargé seulement quand le compte de résultat de la SDN est en situation de découvert et que les comptes groupés du gouvernement sont également en situation de découvert. Au 31 mars 2020, la situation de découvert bancaire de la SDN s'élevait à 0 \$ (2019 - 0 \$).

GOVERNEMENT DU NUNAVUT**COMPTES PUBLICS**

Notes afférentes aux états financiers non consolidés (non vérifiées)

31 mars 2020

(en milliers de dollars)

21 PARTIES LIÉES

Les opérations avec les parties liées et les soldes à la fin de l'exercice, non divulgués ailleurs dans les états financiers, sont divulgués dans la présente note. Au cours de l'exercice, le gouvernement a versé des subventions et des contributions aux parties liées suivantes ou a financé d'autres coûts pour elles :

	2020	2019
Collège de l'Arctique du Nunavut	3 519	2 730
Autorités scolaires de district	13 791	13 179
Société de développement du Nunavut	3 474	3 504
Société de crédit commercial du Nunavut	700	700
	21 484	20 113

En vertu d'ententes conclues avec des conseils et des organismes liés, le gouvernement fournit des services au coût ou exige des frais d'administration dans le cas où les coûts directs ne peuvent être établis. Les frais exigés pour les coûts indirects ne correspondent pas nécessairement au coût associé à la prestation de ces services. Les services fournis comprennent notamment les services au personnel, de la paye, les services financiers, d'approvisionnement, du logement, des immeubles et des travaux, des services publics, juridiques et d'interprétation. Des coûts directs de 47 161 \$ (2019 - 47 018 \$) ont été engagés et recouverts des parties liées. Le montant des subventions et des contributions versées par le gouvernement du Nunavut au Collège de l'Arctique du Nunavut et à la Société d'habitation du Nunavut sont divulgués séparément dans l'annexe des dépenses sous Crédits approuvés (annexe B.1).

22 FIDUCIES SOUS ADMINISTRATION

Le gouvernement administre des comptes de fiducie au nom de tiers, qui ne sont pas inclus dans les actifs et les passifs divulgués du gouvernement.

	2020	2019
Curateur public	6 897	5 366
Fiducie pour la conservation des ressources naturelles	1 307	1 055
Fiducie pour la Cour territoriale	742	737
	8 946	7 158

23 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Le budget total des revenus pour 2020 à la page xi du Budget principal 2019-2020 s'élève à 2 162 096 \$. Il comprend 1 961 457 \$ de 'revenus' et 116 534 \$ de 'revenu du crédit 5' à la page A-IV-4 du Budget principal des dépenses 2019-2020, plus 81 139 \$ de financement en vertu d'ententes avec des tiers pour des projets d'immobilisations spécifiques inclus à l'annexe IV de 2019 -20 du budget principal des immobilisations. Les dépenses prévues devant être financées par ces revenus supplémentaires ont été ajoutées aux totaux budgétaires concernés divulgués dans ces états.

Le montant total de 76 849 \$ budgété en 2020 au titre des dépenses en immobilisation à l'annexe B.2 exclu 4 290 \$ de dépenses en immobilisation de la SCHL et, une différence inconnue de 2 966 \$ inscrite dans le budget principal des immobilisations en 2019-2020. Par conséquent, la somme des totaux pour les dépenses et les transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers incluse dans les présents états financiers est de 193 383 \$, tandis qu'elle s'élevait à 200 639 \$ à la page x du budget principal d'immobilisations 2019-2020. Les projets d'infrastructures financés par des tiers dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada sont inscrits au compte du département des Services communautaires et gouvernementaux.

24 DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

25 COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion d'une nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) était une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde entier. Le gouvernement n'est conscient d'aucune modification susceptible d'affecter ses activités résultant de la crise de la COVID-19.

Après la fin de l'exercice, le gouvernement a reçu une somme de 36 000 \$ du gouvernement du Canada pour l'appuyer durant la pandémie.

Compte tenu de la nature imprévisible de la maladie et de la durée appréhendée de sa propagation, le gouvernement n'est pas en mesure d'évaluer les répercussions potentielles de la pandémie sur ses activités à venir ni d'en mesurer ou d'en évaluer les conséquences sur ses actifs et passifs.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe A

Annexe non consolidée des revenus par source (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
Provenant du gouvernement du Canada			
Formule de financement des territoires	1 641 700	1 641 713	1 578 812
Transferts au titre d'ententes avec des tiers	193 383	190 582	202 080
Autres paiements de transfert	95 800	99 627	97 621
	1 930 883	1 931 922	1 878 513
Revenus générés par le gouvernement du Nunavut			
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	34 700	31 397	37 773
Impôt sur le revenu des sociétés	20 000	23 616	27 978
Taxe sur les salaires	31 800	35 272	32 314
Taxe sur le tabac	25 300	22 581	22 599
Taxe sur le carburant	14 900	23 532	17 964
Impôt foncier	7 000	8 384	7 768
Taxe d'assurance	2 200	2 320	2 422
	135 900	147 102	148 818
Autres revenus			
Revenus de la Division des produits pétroliers - nets du coût des produits vendus d'un montant de 170 555 \$ (2019 - 170 693 \$)	22 551	19 969	26 308
Revenus des boissons alcoolisées et Cannabbis - nets du coût des produits vendus d'un montant de 7 648 \$ (2019 - 7 175 \$)	7 906	8 354	8 971
Récupérations au titre des habitations des employés	19 600	21 310	20 427
Transferts au titre d'ententes de financement avec des tiers	-	1 077	1 544
Autres	25 000	38 166	36 774
	75 057	88 876	94 024
Récupérations des charges sur exercices antérieurs (annexe 1)	13 000	8 586	12 606
Total des revenus (note 23)	2 154 840	2 176 486	2 133 961

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

TOTAUX	Budget initial	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget initial
FINANCÉS AU TITRE DES CRÉDITS OUVERTS (annexe B.1)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	1 728 262	1 764 787	(36 525)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	84 566	80 838	3 728
<i>Plus</i> : moins-value de la valeur d'immobilisations corporelles	-	3 008	(3 008)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 812 828	1 848 633	(35 805)
Dépenses d'investissement en immobilisation	177 502	180 161	(2 659)
<i>Moins</i> : Virements aux immobilisations corporelles	112 397	87 284	25 113
Total des dépenses d'investissement	65 105	92 877	(27 772)
Total des dépenses d'accréditations	1 877 933	1 941 510	(63 577)
FINANCÉS AU TITRE D'ENTENTES AVEC DES TIERS (annexe B.2)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	116 534	123 481	(6 947)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	116 534	123 481	(6 947)
Dépenses d'investissement en immobilisation	76 849	68 331	8 518
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	35 712	(35 712)
Total des dépenses d'investissement	76 849	32 619	44 230
Total des dépenses au titre d'ententes avec des tiers	193 383	156 100	37 283
FINANCÉS AU TITRE DES FONDS RENOUEVABLES (annexe B.3)			
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	40 232	39 275	957
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	40 232	39 275	957
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	40 232	39 275	957
TOTAUX DES ÉTATS NON CONSOLIDÉS			
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et moins-value de la valeur d'actifs corporels	1 885 028	1 927 543	
<i>Plus</i> : Exigences supplémentaires estimatives centralisées selon la page x du budget principal des dépenses 2019-20	30 000	-	
<i>Moins</i> : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	-	-	
Total charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 915 028	1 927 543	(12 515)
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	84 566	80 838	3 728
<i>Plus</i> : réduction de la valeur d'actifs corporels	-	3 008	(3 008)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 999 594	2 011 389	(11 795)
Dépenses d'investissement en immobilisation	254 351	248 492	
<i>Plus</i> : reports de capital estimatifs centralisés de l'exercice précédent compris dans Capital à la page x du budget principal des dépenses 2019-2020	47 292	-	
<i>Plus</i> : Partie du capital des Exigences supplémentaires estimatives	-	-	
Total des dépenses d'investissement en immobilisation	301 643	248 492	53 151
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	112 397	122 996	(10 599)
Total des dépenses d'investissement	189 246	125 496	63 750
Total des dépenses	2 188 840	2 136 885	51 955

Le total des dépenses ci-dessus comprend notamment des intérêts débiteurs de 13 582 \$ (2019 - 14 323 \$) et une augmentation nette de 2 814 \$ des provisions pour moins-value (2019 - 2 461 \$).

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 97 297 \$ (2019 - 99 936 \$).

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	13 239	-	-	13 239	13 662	(423)
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	13 856	-	-	13 856	12 286	1 570
	27 095	-	-	27 095	25 948	1 147
Dépenses d'investissement en immobilisation	1 380	-	-	1 380	1 357	23
Total des dépenses au titre des crédits	28 475	-	-	28 475	27 305	1 170
EXÉCUTIF ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	14 025	-	-	14 025	14 599	(574)
Subventions et contributions	365	-	603	968	816	152
Autres	4 674	-	(603)	4 071	3 592	479
	19 064	-	-	19 064	19 007	57
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	250	-	250	4	246
Total des dépenses au titre des crédits	19 064	250	-	19 314	19 011	303
FINANCES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	32 463	-	-	32 463	35 680	(3 217)
Subventions et contributions	12 993	3,600	-	16 593	13 795	2 798
Autres	40 907	-	-	40 907	40 379	528
	86 363	3 600	-	89 963	89 854	109
Dépenses d'investissement en immobilisation	9 550	5 564	-	15 114	10 456	4 658
Total des dépenses au titre des crédits	95 913	9 164	-	105 077	100 310	4 767
RESSOURCES HUMAINES						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	17 655	-	-	17 655	15 321	2 334
Subventions et contributions	-	-	-	-	-	-
Autres	9 044	-	-	9 044	6 701	2 343
	26 699	-	-	26 699	22 022	4 677
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	26 699	-	-	26 699	22 022	4 677
JUSTICE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	48 858	3 250	(1 905)	50 203	52 052	(1 849)
Subventions et contributions	14 149	-	-	14 149	14 091	58
Autres	62 505	5 000	1 905	69 410	67 559	1 851
	125 512	8 250	-	133 762	133 702	60
Dépenses d'investissement en immobilisation	3 900	7 892	-	11 792	9 321	2 471
Total des dépenses au titre des crédits	129 412	16 142	-	145 554	143 023	2 531

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits		Budget révisé	Réel	(Supérieurs au budget révisé)
		supplémentaires	Virements			
CULTURE ET PATRIMOINE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	12 707	-	(305)	12 402	11 263	1 139
Subventions et contributions	7 212	-	-	7 212	6 077	1 135
Autres	6 886	-	305	7 191	7 022	169
	26 805	-	-	26 805	24 362	2 443
Dépenses d'investissement en immobilisation	650	-	-	650	452	198
Total des dépenses au titre des crédits	27 455	-	-	27 455	24 814	2 641
ÉDUCATION						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	167 482	-	-	167 482	171 331	(3 849)
Subventions et contributions	25 957	-	175	26 132	25 133	999
Autres	21 719	-	(175)	21 544	17 233	4 311
	215 158	-	-	215 158	213 697	1 461
Dépenses d'investissement en immobilisation	20 080	17 647	-	37 727	24 615	13 112
Total des dépenses au titre des crédits	235 238	17 647	-	252 885	238 312	14 573
SANTÉ						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	144 084	18 000	-	162 084	157 386	4 698
Subventions et contributions	8 250	-	-	8 250	6 858	1 392
Autres	278 665	32 000	-	310 665	312 622	(1 957)
	430 999	50 000	-	480 999	476 866	4 133
Dépenses d'investissement en immobilisation	35 650	8 735	-	44 385	31 040	13 345
Total des dépenses au titre des crédits	466 649	58 735	-	525 384	507 906	17 478
ENVIRONNEMENT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	16 525	-	(1 000)	15 525	15 661	(136)
Subventions et contributions	2 078	-	625	2 703	2 470	233
Autres	9 139	-	375	9 514	7 091	2 423
	27 742	-	-	27 742	25 222	2 520
Dépenses d'investissement en immobilisation	2 250	2 039	-	4 289	2 021	2 268
Total des dépenses au titre des crédits	29 992	2 039	-	32 031	27 243	4 788
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	51 795	-	(1 140)	50 655	51 481	(826)
Subventions et contributions	71 702	-	349	72 051	71 063	988
Autres	132 150	544	791	133 485	131 589	1 896
	255 647	544	-	256 191	254 133	2 058
Dépenses d'investissement en immobilisation	39 925	70 786	-	110 711	42 796	67 915
Total des dépenses au titre des crédits	295 572	71 330	-	366 902	296 929	69 973

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TRANSPORTS						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	18 743	-	(3 785)	14 958	17 350	(2 392)
Subventions et contributions	24 166	-	-	24 166	20 949	3 217
Autres	44 190	-	3 785	47 975	47 328	647
	87 099	-	-	87 099	85 627	1 472
Dépenses d'investissement en immobilisation	15 779	12 976	-	28 755	9 562	19 193
Total des dépenses au titre des crédits	102 878	12 976	-	115 854	95 189	20 665
SERVICES À LA FAMILLE						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	30 785	-	-	30 785	32 477	(1 692)
Subventions et contributions	72 788	1 835	1 435	76 058	71 199	4 859
Autres	53 746	-	(1 435)	52 311	55 245	(2 934)
	157 319	1 835	-	159 154	158 921	233
Dépenses d'investissement en immobilisation	1 200	3 329	-	4 529	1 399	3 130
Total des dépenses au titre des crédits	158 519	5 164	-	163 683	160 320	3 363
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	211 265	-	-	211 265	211 265	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	211 265	-	-	211 265	211 265	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	47 138	-	-	47 138	47 138	-
Total des dépenses au titre des crédits	258 403	-	-	258 403	258 403	-
COLLÈGE DE L'ARCTIQUE DU NUNAVUT						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	38 695	-	-	38 695	38 695	-
Autres	-	-	-	-	-	-
	38 695	-	-	38 695	38 695	-
Dépenses d'investissement en immobilisation	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses au titre des crédits	38 695	-	-	38 695	38 695	-

**GOVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe B.1

Annexe non consolidée des dépenses au titre des crédits ouverts (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

CRÉDITS	Budget initial	Crédits supplémentaires	Virements	Budget révisé	Réel	(Supérieurs) inférieurs au budget révisé
TOTAUX						
Fonctionnement et entretien						
Rémunération et avantages sociaux	568 361	21 250	(8 135)	581 476	588 263	(6 787)
Subventions et contributions	489 620	5 435	3 187	498 242	482 411	15 831
Autres	677 481	37 544	4 948	719 973	708 647	11 326
	1 735 462	64 229	-	1 799 691	1 779 321	20 370
<i>Moins</i> : Remboursements de capital en vertu des contrats de location-acquisition inclus dans les dépenses ci-devant	7 200	-	-	7 200	11 804	(4 604)
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'égard du Programme de gestion de l'énergie du Nunavut inclus dans les dépenses ci-devant	-	-	-	-	1 060	(1 060)
<i>Moins</i> : Remboursements de capital à l'aéroport international d'Iqaluit inclus dans les dépenses ci-devant	-	-	-	-	1 670	(1 670)
Charges d'exploitation et d'entretien avant dépréciation et réduction de la valeur d'actifs corporels	1 728 262	64 229	-	1 792 491	1 764 787	27 704
<i>Plus</i> : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	84 566	-	-	84 566	80 838	3 728
<i>Plus</i> : Moins-value d'actifs corporels	-	-	-	-	3 008	(3 008)
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	1 812 828	64 229	-	1 877 057	1 848 633	28 424
Dépenses d'investissement en immobilisation	177 502	129 218	-	306 720	180 161	126 559
<i>Moins</i> : virements aux immobilisations corporelles	112 397	-	-	112 397	87 284	25 113
Total des dépenses d'investissement	65 105	129 218	-	194 323	92 877	101 446
Total des crédits	1 877 933	193 447	-	2 071 380	1 941 510	129 870

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 67 302 \$ (2019 - 71 918 \$).

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des ententes avec des tiers (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Par ministère	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	7 272	1 136	6 136
Finances	-	562	(562)
Ressources humaines		1 618	(1 618)
Justice	3 729	4 432	(703)
Culture et patrimoine	9 658	6 956	2 702
Éducation	6 751	4 378	2 373
Santé	76 339	78 072	(1 733)
Environnement	1 755	5 114	(3 359)
Services communautaires et gouvernementaux	74 180	41 924	32 256
Développement économique et transports	6 911	5 652	1 259
Services à la famille	6 788	6 256	532
	193 383	156 100	37 283

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	-	23 127	(23 127)
Subventions et contributions	-	24 241	(24 241)
Autres	116 534	76 113	40 421
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	116 534	123 481	(6 947)
Plus: dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	116 534	123 481	(6 947)
Dépenses d'immobilisations	76 849	68 331	8 518
Moins: virements aux immobilisations corporelles	-	35 712	(35 712)
Total des dépenses d'immobilisation	76 849	32 619	44 230
Total des dépenses au titre des ententes avec des tiers	193 383	156 100	37 283

Le total des dépenses en capital ci-dessus comprend les subventions en capital et les contributions de 29 994 \$ (2019 -28 019 \$)

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des dépenses financées au titre des fonds renouvelables (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

Par fonds renouvelable	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Boissons alcoolisées	7 043	5 450	1 593
Produits pétroliers	31 863	30 427	1 436
Stocks de l'état	1 100	3 198	(2 098)
Prêts étudiants	226	200	26
	40 232	39 275	957

Par catégorie	Budget initial	Réel	(Supérieures) inférieures au budget initial
Fonctionnement et entretien			
Rémunération et avantages sociaux	7 280	7 646	(366)
Subventions et contributions			-
Autres dépenses	32 952	31 629	1 323
Dépenses de fonctionnement et d'entretien avant amortissement	40 232	39 275	957
Plus : dépenses d'amortissement des immobilisations corporelles (1)	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement et d'entretien	40 232	39 275	957
Dépenses d'immobilisations	-	-	-
Moins : virement aux immobilisations corporelles	-	-	-
Total des dépenses d'immobilisations	-	-	-
Total des dépenses au titre des fonds renouvelables	40 232	39 275	957

(1) L'amortissement des produits pétroliers s'élevant à 1 222 \$ (2019 - 831 \$) est compris dans le budget et totaux réels sous ministère des Services communautaires et gouvernementaux à l'annexe B.1.

GOVERNEMENT DU NUNAVUT
Annexe C
COMPTES PUBLICS
Annexe non consolidée des immobilisations corporelles (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	Immeubles	Immeubles loués	Infra- structure	Parcs de stockage	Installations d'entreposage	Équipement	2020	2019
Coût des immobilisations corporelles								
Solde d'ouverture	1 303 418	188 238	357 811	206 990	19 346	132 670	2 208 473	2 084 067
Ajouts	20 045	-	134	752	50	5 308	26 289	35 756
Ajouts en nature	-	-	-	-	-	-	-	47
Virement provenant des travaux en cours	27 408	-	-	103	549	2 369	30 429	98 316
Reclassification	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	(348)	-	-	-	-	-	(348)	(9 249)
Moins-values	-	(639)	-	-	-	(2 369)	(3 008)	(464)
Solde de clôture	1 350 523	187 599	357 945	207 845	19 945	137 978	2 261 835	2 208 473
Amortissement accumulé								
Solde d'ouverture	(442 185)	(112 606)	(86 250)	(92 553)	(11 641)	(108 710)	(853 945)	(776 260)
Amortissement	(46 250)	(7 108)	(12 010)	(7 092)	(756)	(7 622)	(80 838)	(87 180)
Reclassification	-	-	-	-	-	-	-	-
Aliénations	348	-	-	-	-	-	348	9 201
Moins-values	-	-	-	-	-	-	-	294
Solde de clôture	(488 087)	(119 714)	(98 260)	(99 645)	(12 397)	(116 332)	(934 435)	(853 945)
Travaux en cours								
Solde d'ouverture	47 247	-	73 739	3 841	561	2 080	127 468	133 546
Ajouts	52 123	-	39 594	4 562	89	338	96 706	92 239
Virement aux immobilisations corporelles	(27 408)	-	-	(103)	(549)	(2 369)	(30 429)	(98 316)
Solde de clôture	71 962	-	113 333	8 300	101	49	193 745	127 469
Valeur comptable nette	934 398	67 885	373 018	116 500	7 649	21 695	1 521 145	1 481 997
Durée de vie utile estimative	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	30 ans	5-30 ans		

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie non consolidés tiennent compte d'un montant de 10 743 \$ (excluaient un montant de 898 \$ en 2019) lié à la variation nette de comptes créditeurs pour l'acquisition et la construction d'immobilisations corporelles qui restent impayées au 31 mars 2020, en plus d'un montant de 0 \$ (47 \$ en 2019) pour les transactions non pécuniaires engagées au cours de l'exercice.

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 1

**Annexe non consolidée des récupérations de charges sur exercices antérieurs (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)**

Ministère	Excédent de charges	Autres récupérations	Total
Assemblée législative	-	-	-
Exécutif et affaires intergouvernementales	179	70	249
Finances	-	258	258
Ressources humaines	-	-	-
Justice	-	92	92
Culture et patrimoine	42	320	362
Éducation	1	1 932	1 933
Santé	58	511	569
Environnement	589	1	590
Services communautaires et gouvernementaux	231	1 027	1 258
Développement économique et transports	1 262	582	1 844
Services à la famille	-	1 431	1 431
	2 362	6 224	8 586

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 2

Annexe non consolidée des mandats spéciaux (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total de fonctionnement et d'entretien		-
---	--	---

	Date d'approbation du CGF	Montant autorisé
IMMOBILISATIONS		

Aucun mandat spécial au cours de l'exercice.

Total des immobilisations		-
----------------------------------	--	---

COMPTES PUBLICS

Annexe non consolidée des virements entre éléments excédant 250 000 \$ (non vérifiée)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

(en milliers de dollars)

	<u>Virement de (à)</u>	
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		
Santé		
Prestation des services de santé	(278)	
Direction	278	Réallocation de fonds
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux		
Infrastructures	(3,400)	
Gestion de l'information / technologie de l'information	3,400	Réallocation de fonds
Développement économique et transport		
Développement économique	(1,000)	
Transport	1,000	Réallocation de fonds
Gestion ministérielle	(230)	
Développement économique	(500)	Réallocation de fonds
Transport	730	
Transport	(100)	
Développement économique	(650)	Réallocation de fonds
Corporate Management	750	
Gestion ministérielle	(350)	
Développement économique	(350)	Réallocation de fonds
Transport	700	
Ministère des Services à la famille		
Apprentissage et formation des adultes	(400)	
Services à l'enfance et à la famille	400	Réallocation de fonds
Aide au revenu	(5,000)	
Services à l'enfance et à la famille	5,000	Réallocation de fonds
IMMOBILISATIONS		
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux		
Immobilisations	(400)	
Division des produits pétroliers	400	Réallocation de fonds
Immobilisations	(400)	
Division des produits pétroliers	400	Réallocation de fonds

**Relevé non consolidé de radiations et remises de prêts étudiants (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020**

En vertu du paragraphe 26 (1) la *Loi sur la gestion des finances publiques* stipule qu'une telle radiation, si elle excède 500 \$, doit figurer aux comptes publics.

RADIATIONS

Aucun montant ne fut radié durant l'exercice

REMISES DE PRÊTS ÉTUDIANTS

En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement peut renoncer au recouvrement de prêts étudiants, sous réserve de certains critères. Les étudiants dont les noms figurent ci-dessous, ayant satisfaits aux critères scolaires et d'embauche ou de résidence, sont devenus admissibles à la remise de leurs prêts et l'ont obtenue.

Zoha Rana	2 754
Sarah Ali	1 332
Vicki Sahanatian	1 282
Jeannie Bishop	980
	<hr/>
	6 348

**GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
COMPTES PUBLICS**

Annexe 5

**Annexe non consolidée des obligations contractuelles au titre des contrats de location-exploitation (non vérifiée)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)**

	2021	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Bureau principal	9 184	8 128	6 239	2 566	1 163	2 325	29 605
Qikiqtaaluk	796	454	403	340	340	963	3 296
Kivalliq	3 195	2 141	1 763	716	645	1 948	10 408
Kitikmeot	2 384	2 127	2 087	2 049	1 369	2 058	12 074
	15 559	12 850	10 492	5 671	3 517	7 294	55 383

Cette page a été laissée vierge intentionnellement.